Plus de 300 bidonvilles éradiqués à Alger

Page 5

ACCORD DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION AU MALI

Bamako salue l'engagement de l'Algérie

Page 3

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6097 - MERCREDI 30 MAI 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES LE 10 DÉCEMBRE

LIBYE : UN ACCORD À PARIS

Des élections générales, présidentielle et législatives, auront lieu le 10 décembre prochain en Libye mais seront toutefois tributaires de l'adoption d'une Constitution avant le 16 septembre. C'est l'accord auquel sont parvenus hier à Paris les mouvances libyennes durant la conférence internationale organisée sous l'égide de l'ONU. Les antagonistes dans la guerre civile qui déchire la Libye depuis 2011 peinent à aboutir à un compromis en raison des pesanteurs externes, tant les richesses de ce pays, voisin de l'Algérie, suscitent les convoitises des puissances.

Page 3





DEUXIÈME JOUR DU BEM

DES SUJETS ABORDABLES SELON LES CANDIDATS

Page 2

LE MINISTRE DU COMMERCE :

«LA DÉSORGANISATION DES MARCHÉS À L'ORIGINE DE LA FLAMBÉE DES PRIX»

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

LORS D'UNE RÉUNION AVEC LES CADRES DE SON SECTEUR

Bouazghi : «Le foncier agricole est une priorité de l'Etat»



LE MINISTRE de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a insisté lors d'une réunion avec les cadres du secteur, sur la nécessité de poursuivre l'opération de récupération des terres agricoles non exploitées, a indiqué hier le ministère dans un communiqué.

«Le foncier agricole est l'une des priorités de l'Etat et on doit poursuivre l'opération de récupération des terres non exploitées et leur affectation aux porteurs de projets intégrés», a insisté M. Bouazghi lors d'une réunion avec les cadres de son département ministériel et ceux de l'Office national des terres agricoles (ONTA), consacrée à l'examen des questions liées au foncier agricole .

Ainsi, il a «insisté sur la nécessité de récupérer les terres agricoles inexploitées, notamment les terres relevant du domaine privé de l'Etat à l'effet de promouvoir et de moderniser le secteur et d'augmenter la production agricole nationale», précise la même source.

Au cours de cette réunion, le ministre a également instruit les cadres du secteur à travailler sans «relâche pour préserver et protéger les terres agricoles».

D'autre part, le ministre a instruit les cadres du secteur d'apporter plus de souplesse et de rapidité dans le traitement des dossiers de demandes d'accès à la terre conformément au dispositif mis en place par la mise en synergie des organismes intervenant sur la question et la création d'un guichet unique, ajoute le communiqué.

«La récupération des terres agricoles est une disposition réglementaire et il est temps aujourd'hui de valoriser et d'optimiser le foncier agricole notamment quant il s'agit du foncier productif», a -t-il souligné. M.Bouazghi a dans ce cadre, appelé à améliorer l'exploitation des périmètres agricoles en lançant des projets prioritaires reconnus potentiellement rentables et en privilégiant l'usage des énergies renouvelables.

Il a également appelé à renforcer la dynamique décentralisée mise en place pour qu'elle soit en parfaite harmonie et en synergie avec une démarche d'ensemble de développement national intégré.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur la nécessité d'achever définitivement l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession et mettre en œuvre les dispositions de la loi n 10-03 du 15 aout 2010 fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat. Sur un total de 800 000 hectares de terres distribuées, 290 000 h non exploités ont été récupérés, et «feront l'objet de distribution et attribution au profit des investisseurs porteurs de projets structurants, destinés aux filières stratégiques», selon le ministère de l'Agriculture.

H.B.

DEUXIÈME JOUR DU BEM

Des sujets abordables, selon les candidats

Une grande satisfaction a été observée chez les candidats au Brevet d'enseignement moyen (BEM), hier à leur sortie des deux épreuves du matin, les mathématiques et l'anglais.



Ces deux matières se sont finalement déroulées dans de bonnes conditions et les sujets proposés n'ont pas été aussi difficiles que l'on croyait.

Après avoir subi les épreuves du matin à El-Idrissi, au 1er-Mai, les candidats se sont empressés, à 12 h, vers la sortie pour annoncer la bonne nouvelle aux parents qui attendaient impatiemment «le verdict». Le stress de la veille semblait avoir disparu pour laisser place à l'optimisme. «C'était très facile», affirment des candidats et des candidates. L'épreuve de mathématiques était à la portée de tous ceux qui s'y sont bien préparés. « Le sujet de mathématiques était très facile. En tout cas plus facile que ceux que nous avons l'habitude de traiter en classe. Les exercices n'étaient pas très compliqués, excepté une question qui demandait une grande réflexion », confie un groupe de candidats. C'est la remarque faite par plusieurs élèves qui se disent surpris mais soulagés et plus sereins pour l'épreuve de l'après-midi, à savoir l'histoire-géo, laquelle se base totalement sur la mémorisation, et donc est plus facile, selon les élèves. Les examens du BEM se poursuivront aujourd'hui. Les candidats vont devoir se pencher sur les sujets des sciences de la vie et de la terre ainsi que de la langue française. S'agissant des résultats de cet examen national, ils seront connus le 18 juin prochain.

BENGHEBRIT MET EN GARDE CONTRE LA BANALISATION DES TENTATIVES DE FRAUDE

Hier encore, et en dépit des mesures draconiennes prise par le ministère de l'Education nationale, le sujet de mathématiques a été diffusé sur les réseaux sociaux quelques minutes après le début de cet examen. Cela se passe au moment où la ministre a affirmé que «toutes les mesures ont été prises pour combattre énergétiquement la tricherie et empêcher la fuite des sujets sur le Web ». Mme Benghebrit est revenue hier sur les tentatives de fraude qui ont marqué le premier jour de l'examen du BEM, admettant que les sujets ont été publiés sur Facebook un peu plus d'un quart d'heure après le début des épreuves. Même si la fraude a totalement échoué, le dispositif ayant bien fonctionné en amont, la ministre a dénoncé le procédé, appelant à ne pas accepter sa « banalisation » et surtout à le combattre avec détermination et persévérance, car il en va de la crédibilité des examens et de l'éthique scolaire. Des enquêtes seront lancées par les services concernés, en collaboration avec le ministère de l'Education et d'autres départements, pour démasquer ceux qui parasitent ainsi le déroulement des examens.

Lynda Louifi

EXAMEN DU BEM À BEJAÏA

239 candidats absents

ILS ÉTAIENT 12 831 candidats à l'examen du brevet d'enseignement moyen (BEM) à être présents sur les 13 124 candidats inscrits dans la wilaya de Bejaïa. Ils manquaient à l'appel 239 candidats a-t-on appris. Ainsi, sur les 12 563 candidats scolarisés

12 505 étaient présents, donc 58 élèves étaient absents à leur examen. Cela représente un taux de 0,46 %. Sur les 561 candidats libres inscrits, 326 étaient présents, donc 235 candidats étaient absents. Ce qui représente un taux de 41,54 %. Les candidats sont issus de 163 CEM de la wilaya. Ils sont répartis sur 51 centres d'examen et sont encadrés par 2 648 encadreurs. S'agissant des premières épreuves, dont la langue arabe, ils étaient «abordables» de l'avis de nombreux élèves. Cet examen, qui devrait s'étaler du 28 au 30 du mois courant, soit sur trois jours, s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les responsables de l'éducation de la wilaya de Bejaïa et le directeur Bader Brahim ont visité plusieurs établissements afin de s'enquérir du déroulement et de l'organisation des examens.

N. B.

NOUVELLE LOI SUR LA SANTÉ

L'Algérie intensifie sa lutte contre le tabagisme

LA LOI sur la santé, adoptée le 30 avril dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit plusieurs mesures visant à intensifier la prévention et la lutte contre le tabagisme, et ce dans le but de protéger et de préserver la santé de la population. Elle introduit des dispositions pénales à l'encontre des contrevenants. A cet effet, l'article 52 de la loi énonce que les services de santé, en collaboration avec les secteurs concernés, élaborent et mettent en place les programmes de prévention et de lutte contre le tabagisme. Sont considérés comme produits du tabac, les produits destinés à être fumés, prisés, chiqués, mâchés ou sucés dès lors qu'ils sont, même partiellement, constitués de tabac. «Toute forme de promotion, de parrainage et de publicité en faveur des produits du tabac est interdite», stipule l'article 53 de la loi, qui consacre une dizaine d'articles à la prévention et la lutte contre le tabagisme dans le chapitre de prévention en santé. Quiconque contrevient à l'interdiction prévue à l'article 53 est puni d'une amende de 500 000 DA à 1 000 000 DA, selon les dispositions pénales de ce texte de loi, qui sera voté mercredi au Conseil de la nation pour entrer en application. En matière de prévention et de sensibilisation, le texte prescrit que la commercialisation des produits du tabac est subordonnée à l'apposition, sur la partie la plus visible de l'emballage et en grands caractères, d'un avertissement général portant la mention suivante: «La consommation du tabac est nocive pour la santé». Pour les paquets de cigarettes, outre l'avertissement général, un avertissement spécifique, des dessins ou des pictogrammes émanant de l'autorité sanitaire, doivent figurer sur l'autre grande face du paquet (article 54). Outre les mises en garde sanitaires prévues à l'article 54, toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage des produits du tabac doivent porter des «indications sur les principaux constituants toxiques et leurs émissions». Ces indications sont fixées par voie réglementaire (article 55). Dans le même ordre d'idées, les fabricants et importateurs de produits du tabac sont tenus de communiquer toutes les informations relatives à la composition et aux émissions des produits du tabac aux autorités compétentes en la matière, lesquelles doivent opérer les vérifications nécessaires conformément aux critères et normes établis (article 57). Tout contrevenant aux dispositions des articles 54, 55 et 57 est puni d'un emprisonnement de six mois à une année et d'une amende de 500 000 DA à 1 000 000 DA. En cas de récidive, l'amende est portée au double. L'article 58 dispose qu'il est «interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ou accueillant du public», les modalités d'application du présent article devant être fixées par voie réglementaire. De plus, la vente de tabac ou produits du tabac aux mineurs est interdite (article 59). Le contrevenant aux dispositions de l'article 58 s'expose à une amende de 2 000 à 5 000 DA, alors que pour l'article 59, il est passible d'une amende de 200 000 DA à 400 000 DA, et en cas de récidive, l'amende est portée au double. Enfin, concernant les personnes sujettes à une addiction au tabac, la loi prévoit que l'aide au sevrage est organisée au sein des structures sanitaires assurant des activités psychopédagogiques. Le tabagisme est la cause de quelque 15 000 décès par an en Algérie, où 35% des cancers diagnostiqués sont causés par le tabac, qui est également la source de maladies cardiovasculaires, respiratoires et infectieuses.

F. N.

CONFÉRENCE DE PARIS SUR LA LIBYE

DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES LE 10 DÉCEMBRE



La conférence internationale sur la Libye organisée hier à Paris sous l'égide des Nations unies a vu la participation d'une vingtaine de pays, dont l'Algérie, et quatre organisations internationales (ONU, UE, UA et Ligue arabe) autour des dirigeants libyens dans le but d'établir une «feuille de route» commune pour une sortie de crise.

Outre l'Algérie, les pays présents à cette rencontre sont : la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Turquie, l'Italie, Malte, la Chine, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, le Qatar, les Emirats arabe unis, l'Arabie saoudite, le Koweït, le Niger, le Tchad et le Congo.

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia qui a représenté le président Bouteflika à cette conférence internationale sur la Lybie n'a pas seulement reçu les éloges de l'Elysée dus à un chef de l'Etat par Emmanuel Macron mais il a été placé au premier rang lors de la photo officielle, au moment où deux chefs d'Etats africains se trouvaient derrière. Parmi les pays voisins de la Lybie ou ceux qui prétendent être dans les petits papiers de Paris, l'Algérie qui a joué un rôle «important» selon l'Elysée a été la seule à être représentée à un très haut niveau au moment où son allié de toujours le Maroc a été représenté au niveau ministériel.

Pourquoi cet intérêt subit de la France à l'Algérie alors que de petits passages à vide se manifestent à un rythme régulier. La France, peut-être échaudée par la première réunion sur la Lybie qui fut un échec total sur toute la ligne, a préféré cette fois ci inviter l'Algérie en reconnaissant dans la foulée son immense poids diplomatique et militaire dans la région et mieux encore reconnaitre son rôle majeur dans la solution de la crise. D'où l'insistance de Paris à ce que l'Algérie dépêche un émissaire de très haut niveau pour assister au paraphe d'un document final qui va ramer à la Lybie cette paix tant recherché et tant souhaitée.

En effet, les quatre responsables libyens, le Premier ministre du gouvernement d'union nationale Fayez al-Sarraj, le maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'Est du pays, le président de la Chambre des représentants, Aguila Salah, et celui du Conseil d'Etat, Khaled al-Mechri réunis à Paris par Emmanuel Macron se sont engagés hier à travailler ensemble pour que des élections législatives et présidentielle se tiennent le 10 décembre, selon une déclaration lue à l'issue de la conférence : «Nous nous engageons (...) à travailler de façon constructive avec l'ONU pour organiser des élections crédibles et pacifiques (...) et à respecter les résultats des élections», indique la déclaration politique : «Nous espérons un engagement des responsables libyens pour un scénario de sortie de crise», a rétorqué l'envoyé spécial de l'ONU, Ghassan Salamé, présent à la réunion. L'objectif principal pour les responsables libyens «est de se mettre d'accord sur un texte» devant la communauté internationale et les organisations internationales.

«Le texte de l'accord est court et simple avec quelques grands principes. Parmi ses objectifs : la simplification des institutions libyennes, le renforcement de la sécurité, l'unification des forces de sécurité libyennes, l'engagement de tenir les élections avant la fin de l'année et la garantie de leur bon déroulement dans la transparence», soutient l'Elysée qui «n'écarte pas l'existence de Libyens qui seront contre cet accord . Selon la présidence française, une autre réunion est prévue dans deux ou trois mois pour faire le suivi sur l'accord et mettre chacun devant ses responsabilités». L'Algérie, qui a contribué à la recherche d'une solution politique à la crise libyenne, a toujours prôné le dialogue inclusif comme «seule et unique option» pour parvenir à une solution politique à l'abri des ingérences étrangères.

Une démarche partagée par les responsables libyens. Au départ cette conférence devait se tenir au niveau ambassadeur, mais vue son importance elle a pris une autre forme dans le sens où les pays seront représentés par des chefs d'Etat, des Premiers ministres et des ministres.

Hocine Adryen

ACCORD DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION AU MALI

Bamako salue l'engagement de l'Algérie

LE MINISTRE des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a été reçu hier à Bamako par le président malien, Ibrahim Boubacar Keïta. M. Messahel a transmis au président Keïta un message de fraternité et de solidarité du président Bouteflika dans lequel le chef de l'Etat «réitère son engagement personnel et celui de l'Algérie en vue du renforcement des relations bilatérales et du parachèvement du processus de stabilisation et du retour entier de la sécurité et du développement au Mali».

Le président Malien a, de nouveau, exprimé «sa vive gratitude et ses remerciements sincères au président Bouteflika en mettant en relief son engagement personnel et ses efforts inlassables en vue d'accompagner les Maliens sur la voie de la stabilisation et du développement socio-économique».

Il a également fait part de sa satisfaction quant à la qualité des relations bilatérales et des avancées considérables enregistrées dans divers domaines de coopération. Il s'est également dit satisfait des avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, dont le troisième anniversaire a été célébré le 15 mai dernier dans une atmosphère marquée par la détermination des acteurs maliens à aller de l'avant et à poursuivre leurs efforts communs en vue de sa pleine mise en œuvre, et ce au bénéfice de la stabilité et de la sécurité au Mali et dans la région dans son ensemble. M. Messahel a, pour sa part, souligné l'attachement de l'Algérie au développement de la coopération bilatérale, à la concertation régulière avec le Mali voisin et à la poursuite des efforts tendant à faire face aux défis communs qui sévissent dans la région, notamment le terrorisme, le crime organisé et la migration clandestine.

Il a, dans cette optique, indiqué que la tenue, hier, de la 13e session du comité bilatéral stratégique algéro-malien, qu'il a présidé avec son homologue malien Tieman Hubert Coulibaly, viendra renforcer cette concertation que les deux pays ont toujours entretenue.

Cette session, qui intervient à la suite de celle tenue à Alger en juillet 2017, s'inscrit dans le cadre de la concertation bilatérale régulière et traduit «la volonté des hautes autorités algériennes et maliennes de consolider davantage les liens historiques de fraternité, de solidarité et de coopération qui existent entre les deux pays».

Pour rappel, trois ans après sa signature, l'Accord de paix et de réconciliation au Mali demeure «un socle de la cohésion sociale et de la stabilité», et la mise en œuvre du texte ne cesse de donner de bons signes, après notamment la mise en place, récemment, de nouvelles patrouilles mixtes, précédée par la tenue d'une conférence d'entente et l'installation en 2017 des autorités intérimaires dans les régions du nord du pays.

On peut ne citer comme points notoires de l'accord de paix, issu du Processus d'Alger, l'obtention du cessez-le-feu, l'installation des autorités intérimaires dans les cinq régions du Nord (Taoudénit, Menaka, Kidal, Tombouctou et Gao), la création des sites de cantonnement, la remise des listes de combattants éligibles à la réinsertion dans les forces armées, l'installation de patrouilles mixtes, dont une effectuée jeudi dernier à Tombouctou, et enfin l'adhésion de l'ensemble des populations maliennes au processus de paix.

Jeudi dernier, le mécanisme opérationnel de coordination (MOC) a démarré à Tombouctou, dans le centre du Mali, avec l'installation d'une patrouille mixte, autre volet prévu dans l'accord.

Les patrouilles mixtes du MOC seront effectuées par les forces armées maliennes, la Coordination des mouvements de l'entente et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Elles doivent œuvrer ensemble pour l'instauration d'un environnement sécurisé dans la région.

Les premières patrouilles mixtes ont été lancées en mars 2017 à Gao, plus grande ville du nord du pays, prélude d'une armée unifiée.

En vertu de l'accord, les autorités intérimaires gèrent les cinq régions du Nord, en attendant l'élection par la population d'assemblées dotées de pouvoirs importants. L'opération est censée rétablir l'autorité de l'Etat malien dans les régions du Nord et favoriser le retour des déplacés de la crise dont le Mali tente de se relever depuis 2012.

L'Accord de paix et de réconciliation au Mali signé, dans une première étape, en mai 2015 à Alger et, dans une deuxième phase, en juin de la même année, par toutes les parties maliennes à Bamako (gouvernement et groupes politico-militaires), avait été conclu après cinq rounds de dialogue, engagé en juillet 2014 sous la conduite d'une médiation internationale, dont l'Algérie est chef de file.

M. K.

OULD KADDOUR LIVRE SA VISION SUR L'AVENIR DE SONATRACH

La pétrochimie, les énergies fossiles et le reste

LA PÉTROCHIMIE «sera le secteur de développement le plus important pour Sonatrach» à l'avenir, a affirmé le Pdg de la compagnie nationale des hydrocarbures, Abdelmoumen Ould Kaddour, dans une interview diffusée sur la Global Platform du cabinet de recherche économique et de conseil Oxford Business Group (OBG).
Dans cet entretien, M. Ould Kaddour livre sa vision de l'avenir de Sonatrach et du secteur énergétique du pays dans le cadre de la mise en place de la stratégie de cette compagnie à l'horizon 2030 (SH2030) dévoilée récemment aux médias.
Selon lui, Sonatrach œuvre aujourd'hui, en plus du secteur de la pétrochimie, à développer les énergies nouvelles et renouvelables tout en continuant à exploiter les énergies conventionnelles.
''Les choses bougent positivement. Nous avons toujours besoin d'énergies fossiles. Nous développons de plus en plus les ressources renouvelables, mais nous allons utiliser le gaz et le pétrole pendant encore une longue période. L'énergie fossile est vouée à un bel avenir en Algérie», a-t-il avancé.
Pour le gaz, Sonatrach veut en augmenter la production et lui donner une valeur ajoutée, a souligné M. Ould Kaddour: «l'Algérie n'a pas de contraintes et aucune limite quant au nombre de mètres cubes de gaz qu'elle peut vendre, contrairement au pétrole (suite à l'accord Opep-non Opep pour redresser les cours du brut).
Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables, notamment solaire, se veut l'autre pilier de la nouvelle stratégie de Sonatrach. Le groupe œuvre ainsi à utiliser l'énergie solaire dans tous les champs de pétrole et de gaz.
«Chaque installation consomme jusqu'à 20% de sa production. L'utilisation de l'énergie solaire pour répondre aux besoins de chaque installation est absolument nécessaire», a insisté M. Ould Kaddour qui a affirmé que d'ici 2030, «tous les champs pétroliers et gaziers utiliseront l'énergie solaire pour faire fonctionner leurs installations».
Il a, à ce titre, mis en exergue le rôle des partenaires étrangers dans la réalisation de ces objectifs : «les partenaires sont importants pour le développement du pays pour de nombreuses raisons». Evoquant, par ailleurs, le projet d'amendement de la loi sur les hydrocarbures, ce responsable a soutenu que «nous allons de l'avant, nous modifions notre loi sur les hydrocarbures, nous devons mener le changement afin de devenir encore plus efficaces». Selon le directeur de la communication d'OBG et directeur général de Global Platform, Marc-André de Blois, dans cette interview le Pdg de Sonatrach «résume bien le potentiel du secteur énergétique algérien et les perspectives de développement et de diversification à moyen et long termes». «Le virage stratégique entrepris par la direction de Sonatrach à travers sa vision SH2030 doit ainsi pleinement faire entrer l'entreprise dans une nouvelle dynamique adaptée aux mutations du secteur énergétique mondial», selon M. de Blois.

M. D.

LE MINISTRE DU COMMERCE, SAID DJELLAB :

«La désorganisation des marchés à l'origine de la flambée des prix»

Les visites inopinées du ministre du Commerce entamées depuis les débuts du mois de Ramadhan n'ont pas eu d'impact sur les prix des fruits et légumes, qui restent toujours aussi exorbitants après presque deux semaines du mois sacré.



Même le dispositif anti-hausse établi par le ministère n'a pas eu raison des prix, et les prévisions optimistes de Djellab sur leur baisse ont été démenties par la réalité du terrain.
Hier, au cours de son déplacement à Bouira, dans le plus grand marché de la wilaya, Said Djellab a admis que ses services n'ont pas pu empêcher l'envolée des prix pendant les dix premiers jours du mois de Ramadhan malgré le déploiement d'une véritable armée d'inspecteurs sur le terrain.
«La hausse des prix est due essentiellement à l'anarchie qui prévaut dans le fonctionnement des marchés», a- t-il fait constater en promettant de remédier à cela par leur réorganisation. Les consommateurs à proximité des marchés de gros ont remarqué une grande disparité entre les prix de gros et de détail qui dépassent parfois le double.
La laitue, dont le prix ne dépasse pas 60 DA le kilo, peut atteindre jusqu'à 160 DA dans les marchés. Idem pour la tomate et la courgette qui s'affichent à 150 DA, contre une moyenne de 80 DA au marché de gros.
Les prix de la betterave et du poivron grimpent à 150 DA, soit 60 DA de plus qu'au marché de gros dans les marchés de la capitale.
Les haricots verts battent le record à 400 DA le kilo dans les marché d'El Harrach et celui d'Hussein-Dey. Les marges bénéficiaires restent donc trop élevées surtout pour les fruits. Le melon par exemple coûte entre 160 et 180 DA dans les marchés de détail, alors qu'il ne dépasse pas 100 DA au marché de gros. La hausse des fruits et légumes, estimée entre 10 et 15%, s'explique par la forte demande exprimée les dix premiers jours du ramadhan.

IL N'Y A PAS DE RESTRICTION SUR LES IMPORTATIONS

Le ministre a affirmé qu'il n'y a pas eu de restriction sur les importations, mais l'imposition d'une taxe élevée pour éviter l'importation des produits de luxe. «C'est une manière de protéger la production locale», a-t-il dit lors d'un point de presse tenu au cours de sa visite à Bouira.
Le ministre a tenu à préciser que la liste des produits interdites d'importation a été élaborée dans la précipitation et dans un contexte difficile.
Il a également précisé que dans le projet de loi de finances complémentaire, il a été proposé une taxe supplémentaire provisoire sur les importations des produits finis afin de renforcer les mesures de protection de la production nationale et réduire la facture d'importation.

Zineb M.

POUR FAIRE FACE AUX RISQUES D'INONDATIONS

Necib annonce l'installation d'équipements ultramodernes

DES INSTRUMENTS ultramodernes ont été acquis par le ministère des Ressources en eau afin de faire face aux risques d'inondations et protégerainsile citoyen et ses biens de cette catastrophe naturelle. C'est ce qu'a révélé, hier, le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib.
Le ministre a indiqué que l'installation de ces équipements dans les rivières des wilayas exposées aux risques d'inondations se fera d'ici le mois de juillet, et ce, avant même les premiers orages du mois de septembre.
Ces équipementssignaleront l'arrivée desruissèlementsà un certain niveau.
L'alerte sera alors donnée de suite, chose qui facilitera l'intervention dans les 4 à 5 heures après, a-t-il expliqué.Necib a indiqué que l'Etat a dépensé 100 milliardsde DAdepuis l'année 2000 dans la sécurisation des villes des inondations, en citant l'exemple de la capitale qui est, selon lui, sécurisée définitivement. Il a toutefois souligné la nécessité de multiplication d'investissements dans ce sens, cela,a-t-il ajouté, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les inondations.Il est aussi question d'avoir recours aux images satellitaires.C'est dans ce sens qu'une convention avec l'Agence spatiale algérienne a été signée.
Necib est revenu sur la politique adoptée par son département basée sur la diversification des ressources, dans le but d'éviter toute situation de stress hydrique. Selon le ministre, «17% de l'offre nationale d'eau potable parvient des stations de dessalement de l'eau de mer, qui atteindra25% d'ici à 2025, après la réalisation de trois grandes stations dans les wilayas d'El Taref, d'Alger et de Béjaïa».
L'épuration des eaux usées constitue aussi une ressource qui offre 400 millions m3/an, destinées principalement à l'irrigation.
S'agissant de l'année 2018, l'invité du Forum d'Echaabpromet une année meilleure que la précédente marquée par des perturbations dans la distribution de l'eau potable dans plusieurs localités, notamment à l'est du pays où l'Etat a mis en place une stratégie et lancé des investissements afin d'assurer une sécurité hydrique dans le futur.
Cela, argumente le ministre, grâce aux fortes précipitations enregistrées, dépassant dans certaines localités la moyenne annuelle, mais aussi grâce aux moyens financiers mobilisés pour ce secteur : «Il a bénéficié d'un plan de charge de plus de 400 milliards de DA», a précisé le ministre.Interpellé sur les fuites d'eau, l'intervenant a souligné l'importance que revêt ce problème pour son département, signalant la rénovation de 12.000 km de réseau.Sur le vol d'eau qui a atteint un taux de 10 à 15%, le ministre a indiqué le lancement d'une enquête nationale,faisant état de 10 600 cas : 5.500 cas réglés et 3.500 autres devant la justice. Cette opération a, selon le ministre,permis la récupération d'un million de m3 d'eau potable.

Lilia Ait Akli

ACCIDENTS DE LA ROUTE

La barre des 1 000 morts franchie durant ce ramadhan

Si le bilan des accidents de la route établie entre janvier et avril passés faisait état de 933 personnes décédées, ce compte s'est alourdi durant le mois de mai en cours, qui coïncide avec la période du ramadhan, pour dépasser la barre des 1 000 décès.



Ainsi, depuis le début du mois de ramadhan, au moins 59 personnes ont péri sur les routes. L'hécatombe routière se poursuit. Plus de 1 043 personnes sont mortes et plus de 10 000 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation constatée au niveau national depuis le début de l'année.

Il y a quelques jours, le Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR) a présenté le bilan des accidents de la route des quatre premiers mois de l'année 2018 (entre janvier et avril passés). Celui-ci faisait état de la mort de 933 personnes et de 9 926 autres blessées, et ce à travers plus de 7 000 accidents de la circulation.

Par ailleurs le bilan de la Protection civile fait état de la mort de plus de 110 personnes dans circonstances les mêmes depuis le début du mois de mai.

Au premier jour du ramadhan, dix personnes ont péri lors de dix accidents de la route, tandis que 46 autres personnes ont été blessées, a constaté un bulletin de la Protection civile. La période allant du 20 au 26 mai a été, à son tour, mortelle sur les routes. En un bilan de la Protection civile a indiqué 35 personnes décédées et 961 autres blessées dans 827 accidents de la circulation.

La wilaya la plus touchée par les accidents de la route en ces jours bénis est El-Tarf, située à l'est du pays, où six personnes sont décédées et 18 autres ont été blessées suite à 12 accidents de la route. D'autre part, la majorité des accidents qui se sont produits en ce mois sacré ont eu lieu entre 17 h et 19h30, une heure de la journée où les automobilistes se précipitent pour rentrer chez eux à l'approche de l'Adhan du jeûne, causant ainsi de multiples accidents de la circulation.

Cette propension à aller plus vite a coûté la vie à des dizaines d'Algériens (59 depuis le début du mois sacré). Durant la seule journée du 26 mai dernier, 15 personnes ont trouvé la mort dans plusieurs wilayas du pays, selon un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd depuis le début du ramadhan a été enregistré à Biskra, où quatre personnes ont péri le premier jour du mois sacré suite à une collision entre un véhicule léger et un camion, survenue sur la RN 46, commune de Chaiba, daïra d'Ouled Djellal.

Le second accident a été enregistré dans la wilaya de Relizane où suite à une manœuvre dangereuse au milieu de la chaussée, le conducteur d'un véhicule a perdu le contrôle de son véhicule et est entré en collision avec deux autres véhicules venant en sens inverse.

Le bilan est de trois morts et deux blessés. Aussi, la Protection civile a souligné que parmi les personnes décédées dans des accidents de la route pendant le mois sacré figurent 3 enfants et 53 hommes.

Sofiane Abi

GHARDAÏA

Deux morts lors du dérapage d'un camion

UN TRÈS grave accident de la circulation, qui a coûté la vie à deux personnes, un sexagénaire âgé de 62 ans et son compagnon âgé de 40 ans, s'est produit ce matin peu après minuit, au niveau d'un virage sur le tronçon reliant la commune Mansourah à celle de Hassi Lefhel sur RN1 au PK 95 du chef-lieu de la wilaya de Ghardaïa. Les victimes étaient à bord d'un camion transportant un chargement de pastèques provenant d'El-Menia, à destination de la wilaya de Batna. Le conducteur, somnolant, a perdu le contrôle de son véhicule en abordant un virage.

Après avoir dérapé, le camion a effectué plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser très loin de la route nationale. Les deux occupants sont morts sur le coup. Selon des témoignages recueillis, le camion a été sérieusement endommagé suite aux nombreux chocs subis. Aussitôt dépêchés sur les lieux de l'accident, les services de la Protection civile de la commune de Mansourah ont procédé à l'évacuation des deux corps sans vie vers l'hôpital de Metlili. Quant aux services de la Gendarmerie nationale de Mansourah, ils ont aussitôt ouvert une enquête afin de déterminer les causes exactes de cet accident mortel.

De Ghardaïa, Aissa Hadj Daoud

SKIKDA

Destruction d'une casemate pour terroristes

UNE CASEMATE pour terroristes contenant 5 bombes de confection artisanale a été détruite lundi à Skikda par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère de la défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement de l'Armée Nationale Populaire a découvert et détruit lors d'une opération de fouille et de recherche menée à Skikda/5 RM, le 28 mai 2018, une casemate pour terroristes contenant cinq bombes de confection artisanale et d'autres objets», a précisé la même source. En outre et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a saisi, à In Guezzam/6 RM, 1,6 tonne de denrées alimentaires, tandis que des Garde-côtes ont arrêté, à El-Kala/5 RM, six plongeurs sans autorisation et ont saisi des équipements de pêche illicite de corail et des moyens de plongée sous-marine, a ajouté la même source. Dans le même contexte, des détachements combinés de l'ANP ont saisi 4.500 paquets de cigarettes à Biskra/4 RM, alors que des éléments de la Gendarmerie Nationale ont appréhendé, à Tébessa/5 RM, un individu en possession de trois fusils de chasse et une quantité de munitions. Par ailleurs, des Garde-côtes ont déjoué, à Oran/2 RM, une tentative d'émigration clandestine de quatorze 14 individus à bord d'une embarcation de construction artisanale, alors que 41 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen.

T. R.

SELON UN RAPPORT DE LA WILAYA D'ALGER

Plus de 316 bidonvilles éradiqués en quatre ans

PLUS de 316 sites de bidonvilles sur les 569 recensés dans la wilaya d'Alger ont été éradiqués lors des 23 opérations de relogement qu'a connues la capitale depuis juin 2014 jusqu'à janvier 2018 permettant le relogement de plus de 44 000 familles, selon un rapport élaboré par les services de la wilaya d'Alger. «Un total de 569 sites de bidonvilles occupés par 58 468 familles ont été recensés dans la capitale en 2007. La wilaya d'Alger a pu éradiquer, à partir de 2014 jusqu'à janvier 2018, plus de 316 bidonvilles et reloger plus de 44 000 familles», selon le rapport intitulé «Alger capitale sans bidonvilles». «L'éradication de ces 316 sites de bidonvilles d'Alger a permis de récupérer plus de 460 hectares de terrains, cédant la place à l'édification de projets structurants de la capitale tels le campus universitaire de Mahelma et le viaduc d'Oued Esamar», ajoute-t-on de même source. Parmi les projets structurants de la ville d'Alger qui ont pu redémarrer après l'éradication des sites bidonvilles qui les occupaient, il y a lieu de citer les projets de la Grande Mosquée, la ligne ferroviaire dédoublée électrifiée Birtouta-Zéralda, l'aménagement de l'oued El-Harrach, le barrage de Douéra, le siège du Conseil national économique et social, le siège du ministère des Affaires religieuses et les terrains destinés aux programmes de logements AADL, LPL et ENPI.

S. T.

Ramadan au Bénin



Le Bénin est un Etat africain dont les habitants sont au nombre de sept millions, avec environ 30% de Musulmans. Ceux-ci jouissent d'une liberté de culte complète.

Les Béninois s'apprêtent à accueillir le mois de Ramadan en nettoyant les mosquées, en les recouvrant de tapis et en les ornant avec des décorations lumineuses. Dans les maisons, ils préparent et emmagasinent les provisions et ce dont ils ont besoin pour ce mois sacré.

Lors de la recherche de la nouvelle lune pour préciser le début du mois du jeûne, l'observation varie d'un endroit à l'autre dans le même pays, car certains Béninois comptent sur les nouvelles colportées par les médias, d'autres sur les projections astronomiques. De toute façon, dès que la nouvelle lune est observée et que la nouvelle est annoncée, la joie envahit tous les cœurs.

Les Béninois accueillent le mois sacré non seulement dans la joie, mais aussi avec des invocations, par lesquelles ils implorent Allah, Exalté soit-Il, d'accepter les actes de piété et les œuvres qu'ils ont l'intention d'accomplir pendant ce mois pour les rapprocher de Lui, Exalté soit-Il.

Les Musulmans du Bénin s'empressent de réciter le Coran : des groupes, organisés à cet effet dans les mosquées et les écoles, rivalisent pour l'achèvement de la lecture pendant le mois sacré. Pendant la dernière décade de Ramadan, le Coran est entièrement récité dans certaines mosquées, suivi d'invocations implorant Allah, Exalté soit-Il, de combler le pays et les serviteurs de Sa miséricorde, ensuite les récitants terminent en immolant une vache, en présence des responsables et des personnalités importantes.

Au cours du mois sacré, sont organisés des colloques pour donner des conseils aux gens et les sensibiliser aux sciences religieuses, et des séances pour expliquer le sens du Coran en dialectes ou en langue française ; ces séances sont d'habitude suivies par des discussions relatives à certaines questions jurisprudentielles urgentes et à de nombreuses questions sociales contemporaines.

La prière de Taraawiih est fréquemment accomplie dans les lieux publics et un grand nombre de Musulmans y assistent, y compris les femmes béninoises, soucieuses d'accomplir cette prière nocturne. Dans la majorité des mosquées, les fidèles accomplissent en commun vingt unités de prière, conclues dans quelques-unes par la récitation du Coran. Parfois, les paires de Rak'ah sont suivies par un court sermon.

Certains Béninois entreprennent une retraite spirituelle, notamment au cours du dernier tiers du mois ; une période pendant laquelle ils veillent la nuit à prier, à réciter le Coran, à évoquer Allah, Exalté soit-Il, et à s'adonner aux actes de piété et aux œuvres qui les rapprochent de leur Seigneur, Exalté soit-Il.

Pour les Béninois, la nuit d'Al-Qadr arrive à une date déterminée, à savoir la nuit du 27 Ramadan. Ils célèbrent cette nuit dans les mosquées par la récitation du Coran, les évocations, les invocations et surtout la distribution d'aumônes. A l'occasion de cette nuit, certaines mosquées organisent des concours culturels et scientifiques pour les jeunes, ainsi que des jeux pour les enfants.

Pendant le mois de Ramadan, les familles organisent des banquets, échangent des visites et se félicitent de l'avènement du mois sacré, tout en implorant Allah, Exalté soit-Il, d'accepter leurs œuvres et de leur accorder le succès.

Quant à l'attitude des non-Musulmans béninois vis-à-vis du mois de Ramadan, elle est neutre : ils ne montrent aucune gêne à son égard, et n'agissent pas de façon à discréditer la sacralité de ce mois ou à blesser les Musulmans. Parfois même, ils font preuve de compassion et de sympathie envers les jeûneurs, ce qu'ils ne font pas d'habitude en dehors de ce mois.

L'histoire du prophète Sulaymân - II

Après réception de la lettre de Sulaymân, la reine de Saba fut très perturbée et appela en urgence ses conseillers. Ils prirent la lettre comme un défi, ils l'interprétèrent comme étant une déclaration de guerre et comme une demande de soumission à son auteur qui y prévoyait leur future défaite.

Ils dirent ne pouvoir lui offrir que conseils et qu'il était de son droit de prendre les décisions. Néanmoins elle sentit qu'ils voulaient répondre à la menace de l'invasion de Souleymane par la force et s'engager dans une bataille.

Elle leur dit : « La paix et l'amitié sont meilleures et plus sages, la guerre n'apporte que l'humiliation, l'asservissement des peuples et détruit tout ce qui est bon. J'ai par conséquent décidé d'envoyer des cadeaux à Souleymane, choisis parmi nos plus précieux trésors. Les messagers qui livreront les cadeaux auront ainsi l'occasion d'en apprendre davantage sur Sulaymân et son armé. »

''L'équipe de reconnaissance'' de Sulaymân lui apporta la nouvelle de l'arrivée des messagers de la reine et de leurs cadeaux. Il comprit immédiatement quelle était l'intention de la reine : envoyer des hommes pour effectuer une mission de reconnaissance et collecter des informations. Par conséquent, il donna l'ordre de rassembler son armée. Les envoyés de la reine en traversant les rangs de l'armée de Souleymane se rendirent compte qu'elle était mieux équipée que la leur et que leur richesse n'était rien en comparaison à celle du royaume de Sulaymân, où les sols de son palais étaient faits de bois de santal et incrustés d'or pur. Ils remarquèrent que Sulaymân guidait son armée et furent surpris par le nombre et la variété des soldats de son armée, elle comprenait en son sein lions, tigres, oiseaux… Les messagers furent émerveillés de ce qu'ils voyaient et se rendirent compte qu'ils étaient en face d'une armée à qui rien ne pouvait résister.

Les envoyés furent émerveillés par la splendeur les entourant. Ils présentèrent à Souleymane les cadeaux offerts par leur reine et lui dirent que la reine souhaitait qu'il les accepte comme gage d'amitié. Ils furent choqués de sa réaction : il ne prit même pas le soin d'ouvrir les cadeaux et leur dit : « Allah m'a donné beaucoup de richesse, un grand royaume et la prophétie. Je suis, par conséquent, au-delà de toute corruption. Mon seul objectif est de répandre la croyance en l'unicité d'Allah - le tawhid... » Il les invita également à retourner les cadeaux à leur reine et à lui transmettre le message suivant : si elle refusait de changer son culte (qui consistait à adorer le soleil), son royaume lui serait arraché de force et son peuple serait mis en exil.

Les envoyés de la reine revinrent avec les cadeaux et transmirent le message. Ils lui comptèrent aussi toutes les merveilleuses choses qu'ils avaient vues. Au lieu de s'offenser, elle décida de rendre visite à Sulaymân. Accompagnée par ses fonctionnaires royaux, elle quitta Saba et envoya un messager pour informer Sulaymân qu'elle était en chemin pour le rencontrer.

Sulaymân demanda aux djinns qui étaient sous son commandement si l'un d'entre eux pouvait lui apporter le trône de la reine avant l'arrivée de celle-ci. L'un d'eux déclara : « Je vais vous l'apporter avant la fin de cette séance. » Sulaymân ne réagit pas à cette offre, il semblait qu'il attendait une meilleure proposition, un moyen plus rapide. Les disciples de Sulaymân se mirent à rivaliser les uns les autres jusqu'à ce qu'un homme pieux déclara : «Je vais le chercher pour vous en un clin d'œil ! »

A peine ce dernier, qui avait une connaissance du Livre, termina sa déclaration que le trône se tint devant Sulaymân. La mission fut en effet menée à bien en un clin d'œil. Le palais de Sulaymân était en Palestine et le trône de la reine était au Yémen, la distance était donc de plus de 3200 kilomètres. Ce fut un grand miracle accomplit par l'un des disciples de Sulaymân.

Lorsque la reine arriva au palais de Sulaymân, elle fut accueillie en grande pompe. Lui montrant le trône, Sulaymân lui demanda si son trône ressemblait à celui-ci. Elle fut frappée par leur ressemblance et le regarda encore et encore. Dans son esprit, elle était convaincue que son trône ne pouvait être celui qu'elle regardait car le sien devait se trouver dans son palais mais pourtant elle voyait une ressemblance frappante. Elle répondit : « Ce trône est la copie conforme du mien, il lui ressemble en tout point. » Sulaymân la trouva intelligente et diplomate.

Il l'invita ensuite dans la grande salle dont le sol était fait de verre. Pensant qu'il s'agissait d'eau, lorsqu'elle posa le pied sur le sol, elle souleva sa jupe légèrement au-dessus de ses talons, de peur de la mouiller. Sulaymân lui indiqua que le sol était fait de verre. Elle fut stupéfaite. Elle n'avait jamais vu de telles choses avant. La reine se rendit compte qu'elle était en compagnie d'une personne érudite qui n'était pas seulement le souverain d'un grand royaume mais aussi un messager d'Allah. Elle se repentit, renonça à l'adoration du soleil, accepta la foi en Allah et demanda à son peuple de faire de même.

Ainsi, la reine comprit que sa croyance et celle de son peuple n'était que pire égarement. Elle réalisa que le soleil que son peuple adoré n'était rien d'autre que l'une des créatures d'Allah, exalté soit-Il. Le soleil s'éclipsa dans son cœur pour la première fois et il fut éclairé par une lumière intarissable - la lumière de l'Islam. Allah le Tout-Puissant nous raconte cette histoire dans la sourate An-Naml (les fourmis), elle se trouve dans les versets 20 à 44. Les travaux de Sulaymân furent accomplit en grande partie par les djinns. Il s'agissait d'une punition pour leurs péchés, faire croire aux gens qu'ils étaient tout-puissants, qu'ils connaissaient l'invisible et pouvaient prévoir l'avenir. En tant que prophète, il était du devoir de Sulaymân de supprimer ces fausses croyances répandues au sein de ses disciples.

Sulaymân vécu dans la gloire, toutes les créatures lui étaient soumises. Puis Allah, l'exalté, ordonna que son heure fut arrivée et reprit son âme. L'histoire de ce prophète est remplie de miracles et d'anecdotes merveilleuses ; ainsi sa mort est en harmonie avec sa vie et la gloire qu'il connut.

Durant sa vie les gens apprirent que l'avenir n'était connu ni des djinns ni des prophètes, mais d'Allah le Tout-Puissant et par Lui seul ! Ces efforts entrepris dans cette direction ne prirent pas fin avec sa mort car sa mort est aussi un exemple : il était assis tenant son bâton, il supervisait les djinns travaillant dans une mine et mourut assis dans cette position. Pendant longtemps, personne ne se rendit compte de sa mort, car il était vu assis. Les djinns continuèrent donc leur labeur pensant que Sulaymân veillait sur eux.

Plusieurs jours après sa mort, un petit ver commença à grignoter le bâton de Sulaymân. Il continua à le faire, jusqu'à ce qu'il mange toute la partie inférieure provoquant ainsi sa chute de la main de Sulaymân, le corps de Sulaymân tomba alors sur le sol. Les gens se précipitèrent vers lui et constatèrent que sa mort n'était pas récente et que par conséquent les allégations des djinns sur la connaissance de l'invisible n'étaient que mensonges, car si les djinns connaissaient l'invisible ou le futur comme ils le prétendaient, ils n'auraient pas continué à travailler en pensant que Sulaymân était vivant. A ce propos, Allah le Glorifié révéla (sens des versets) : « Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisions goûter le châtiment de la fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins et marmites bien ancrées. "Ô famille de David, œuvrez par gratitude", alors qu'il y a peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants. Puis, quand Nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que "la bête de terre", qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils savaient vraiment l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant [de la servitude]. » (Coran : 34/12-14).

AL-RAZI – Docteur Mamour

Contrairement à ce qui est admis, la médecine expérimentale est née en terre d'Islam et non à l'époque de la Renaissance, soit sept siècles plus tôt. Al-Razi, reconnu pour ses talents scientifiques et la rigueur de ses observations, a été l'un des pionniers de la médecine expérimentale. Contrairement aux pratiques alors utilisées qui négligeaient la médecine préventive, Al-Razi a préféré s'appuyer sur l'analyse des symptômes et a accordé une importance sans précédent à l'entourage du malade et à la psychologie de ce dernier dans le processus de sa guérison. Réputé pour sa gentillesse et son grand humanisme, ce «docteur Mamour» des temps anciens a compris bien avant d'autres qu'un moral au beau fixe est une bataille à moitié gagnée contre la maladie.

Le chef Linda Larbi, uneFranco-Algérienne avertie passionnée de pâtisseries françaises et de gâteaux algériens, nous invite dans sa cuisine, son univers pour mieux nous transmettre le plaisir de son héritage culinaire familial algérien durant tout le mois sacré.

http://www.la-cuisine-de-mes-racines.com.



TAJINE EL KHOUKH (LHAM BEL KHOKH)



Tajine el khoukh est un plat traditionnel algérien typique de la ville d'Alger néanmoins très connu dans le reste du pays ,il porte le nom de tajine el khoukh qui veut dire tajine aux pêches bien qu'il n'y aucune pêche dans ce plat mais des boulettes de pommes de terre farcies de viande hachée cuites accompagnée de viande et d'une sauce blanche parfumée à la cannelle très goûteuse afin de sublimer ce tajine qui sera apprécier à sa juste valeur !

INGRÉDIENTS

500g de viande d'agneau ou veau
1 oignon
1 bonne poignée de pois chiche trempés la veille
Sel et poivre
1 bâton de cannelle
2c à soupe d'huile
Pour les boulettes
1kg de pommes de terre
300g de viande hachée
Sel et poivre et une pincée de cannelle pour les boulettes de viande farine
30g de beurre
2 œufs
L'huile pour la friture
Persil

Procédé

Faire revenir la viande d'agneau dans l'huile et ajouter l'oignon haché, saler et poivrer et ajouter le bâton de cannelle
Couvrir d'eau et ajouter les pois chiche et laisser cuire.
Préparer les petites boulettes de viande hachée : -Ajouter a la viande hachée le sel et poivre et la cannelle et un peu de persil haché et former des petites boulettes et plonger-les dans la sauce et laisser cuire 10min et retirer -les et dès que votre viande d'agneau est cuite laisser votre sauce réduire et réserver-la
Cuire les pommes de terre avec leurs peau(afin qu'il ne perdent pas leur amidon)dans de l'eau salée
Éplucher les pommes de terre et écraser-les à la fourchette ou au presse purée
Ajouter à la purée le beurre et saler au besoin et puis ajouter les œufs mélanger bien
Former des petites galettes de pommes de terre et insérer une boulette de viande hachée et former des boules
Rouler ces boules dans la farine et les faire frire dans un peu d'huile chaude et les égoutter dans du papier absorbant
Présenter les boulettes dans un plat avec les pois chiche et la viande, arroser de sauce et parsemer de persil haché et servir avec du citron

KEBDA M'CHERMLA



El-kebda Mchermla est un abat d'agneau très cuisinés dans les pays du Maghreb c'est le foie d'agneau en sauce, très connu sous le nom kebda mchermla, facile à réalisation et sa composition soit des savoureux dès de foie d'agneau cuisiné dans une sauce tomate relevée au cumin et parfumée de coriandre et de persil qui se déguste forcement avec du bon pain fait maison ….

INGRÉDIENTS:

500g de foie d'agneau.
3gousses d'ail émincées.
1/2 botte de coriandre.
1/2 botte de persil.
Sel et poivre.
2c à soupe d'huile d'olive.
1cc de cumin.
Une pincée de safran.
3 tomates pelées.
1cc de concentré tomate.
100ml d'eau

PRÉPARATION:

Lavez votre foie d'agneau dans de l'eau vinaigrée et coupez-le en dès et mélangez-les avec les épices cités et puis salez et poivrez.
Dans une poêle à fond épais faites y revenir l'ail et vos dès de foie dans l'huile pendant 2minutes.
Ajoutez vos tomates préalablement mixées avec la coriandre et le persil dans la poêle saisir le tout et bien mélanger.
Ajoutez 100ml d'eau chaude et la cuillère à café de concentré tomate et baissez le feu, laissez mijoter moins de 10minutes votre sauce doit réduire et puis rectifiez l'assaisonnement si besoin.
Servir dans un plat et parsemez de persil ciselé accompagnée d'un bon pain fait maison
3e ouv

TIRAMISU FRAISES

Voilà un dessert rafraichissant, léger et délicieux! Le tiramisu fraises, très facile et rapide à réaliser, je vous invite



à la réalisé pour ce soir…

Ingrédients

250 g de mascarpone
160g de crème liquide entière 30%mg froide
80g de jaunes d'œufs
70g de sucre glace
350g de fraises
40g de sucre
Le jus d'un citron
20 à 30 biscuits à la cuillère
½ verre de sirop de grenadines

Procédé

Dans le bol du robot mettre la crème le mascarpone le sucre glace et les jaunes d'œufs et monter au fouet pendant 10 voir 15min jusqu'avoir la consistance d'une chantilly et réserver
Dans une casserole mettre les fraises couper en brunoise(en garder 4 entière pour la finition) avec le jus de citron et le sucre au premier bouillon retirer
Tremper les biscuit à la cuillère dans le sirop de grenadine
Et disposer les dans une verrine mettre une cuillère du mélange fraises et une couche de crème à l'aide d'une poche à douille remettre un biscuit trempé une cuillère du mélange frais et finir par la crème et décorer d'un quartier de fraise.

LE CONSEIL DU JOUR PAR DOCTEUR MESSAOUDI LYNDA

ECOLE SUPERIEURE des sciences et technologies du sport rachid harreieug dely ibrahim.Alger. Connaissant les mefaits du tabagisme, pourquoi ne pas saisir l'opportunité du mois de jeune pour
s'affranchir définitivement de cette dépendance ?
En se soumettant à un sevrage que l'on pourrait appeler spontané, il suffirait d'une moyenne de dix jours pour que l'organisme ressente moins ce besoin inconditionné à la nicotine. SI bien qu'au terme de trente jours de jeune, le lien subjectif à la cigarette aura disparu.
Il n'est pas à négliger qu'une volonté d'arrêter de fumer et une source de motivation psychologique sont le dénominateur commun d'un sevrage réussi.
Se fixer un objectif de se maintenir en bonne santé physique, tout en gardant dans sa mémoire les risques qu'engendre le tabagisme à long terme.
hormis les cancers à prédominance pulmonaire ou oro pharyngés, les atteintes de l'estomac de la vessie et autres ne sont pas à négliger.
Le tabagisme est alors d'autant plus fatal quand les localisations sont d'ordre vasculaire.
Nombreux de fumeurs meurent d'AVC (accidents vasculaires cérébraux) d' infarctus du myocarde ou vivent d'invalidités sequellaires.
En matière d'arthriopathie, sans compter les maladies neurologiques ou la consommation de tabac reste toujours incriminée.

BOUKALA EL YOUM

Ghrest yasmine fi wast elbit aroukha skendjir wa trafha zenjar temnit min khalki nzor maa elziar , Nzour kbar el nabi el hachemi el mokhtar .





PAR CHEICH TAHAR BADAOUI

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE

FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE



Cette frange de poètes ne saurait être assimilée à ceux qui errent ça et là sans finalité utile, par leurs poèmes et ne font guère ce qu'ils disent. Il s'agit en fait de poètes vertueux auxquels le Saint Coran rend hommage à la fin de la Sourate dite « Les poètes » ou « As-Shu'arâ » que voici : « A l'exception de ceux qui croient en Dieu, font de bonnes œuvres, invoquent très souvent Allah, et triomphant après qu'ils aient été attaqués. Et les injustes sauront le revirement qu'ils éprouveront.». Par conséquent, on peut en cas de difficultés linguistiques s'en rapporter à la poésie qui reste, grâce à la pureté de langue dont elle est couronnée, la source référentielle des Arabes.

Quoi qu'il en fût, il fallait se mettre d'accord sur un critère linguistique pour éliminer toute équivoque de sémantique. C'est dans le parlé de la Mecque comme nous l'avons précisé plus haut que le Saint Coran fût révélé. Or le parlé des Quraychites avait pour des raisons géographiques, historiques, culturelles et commerciales fait non seulement des emprunts aux dialectes des autres tribus et qu'on retrouve dans le Texte coranique, mais encore à l'Hébreu, au Nabatéen, au Persan, au Byzantin à l'Amharique (langue de l'Ethiopie) et même au Berbère et au Zanzibarien.

Or, lorsqu'on procéda à la première recension du Saint Coran sous le Califat d'Abu Bakr, deux ans à peine après la mort du Prophète (Année 10/h - 632/g) et à la recension définitive (Année 35/h – 656/g), il fût décidé que la parole des Quraychites, c'est-à-dire de la Mecque avait pour l'établissement officiel du Saint Coran, en cas d'amphibologie (ambiguïté ou double sens par rapport à un sens donné), une priorité exclusive.

Mais le consensus sur la sémantique n'était pas le seul préalable à définir pour lever le voile sur certains vocables et certaines allusions historiques du Saint Coran. Il y eut question de Prophètes bibliques, de personnages historiques tels Alexandre le Grand, de peuplades antiques anéanties telles 'Ad et Thamûd, de persécutions par les Chrétiens de l'Arabie du Sud (Royaume yéménite), des Pharaons, des tribulations des Israélites sans compter les mentions de concepts religieux ,étrangers à la mentalité des idolâtres et sur lesquels, seuls les doctes personnages versés dans les Ecritures judéo-chrétiennes pouvaient renseigner à défaut du Prophète lui-même auquel il avait été prescrit d'expliquer aux hommes le Message divin.

Ses compagnons, Son entourage, les nouveaux convertis l'interrogeaient avec d'autant plus d'empressement qu'ils ne pouvaient se fier à leurs connaissances personnelles ni à leurs seules aptitudes.

Le Saint Coran met lui-même en garde les fidèles contre les suppositions infondées, les questions superflues, les conjectures qui faussent bien souvent la vérité et constituent par là même une source de péchés (Sourate dite «Jonas » ou « Yûnus ») Verset 36.

Aussi, dès le début de l'Islam, le « Tafsir » (commentaire ou interprétation du Saint Coran) devint-il un terme technique désignant l'exégèse. Les premiers questionneurs zélés, et de plus en plus nombreux étaient d'abord les proches parents du Prophète, que Dieu Le bénisse et Le comble de Sa Grâce, en particulier ses deux cousins : l'éminent Imam 'Ali Ibn Abi Tâlib (gendre de l'Envoyé de Dieu et future 4e calife) et 'Abdullah Ibn 'Abbas qu'il avait recueilli tous deux chez Lui. Ils furent témoins de toutes les phases de la Prédication et reçurent en premier lieu son enseignement.

Témoins et questionneurs furent aussi des compagnons du Prophète qui avaient partagé Son sort dès le début de la Révélation et qui donnèrent le meilleur d'eux-mêmes pour faire triompher l'Islam sur le polythéisme, tels Abu Bakr, 'Umar, 'Uthmane, Talhâ, Zubeïr, Sa'ad, Saïd et tant d'autres encore. Certains parmi ces derniers furent, Sa vie durant, Ses gardes du corps, Ses serviteurs ou Ses familiers et c'est le cas de Abdullah Ibn Mess'aoud, Ubay Ibn Kaa'b, Abu Huraïra etc. non seulement ils étaient au courant de la Révélation, de l'enseignement et des propos du Prophète, à ce sujet, mais encore des moments , des lieux et des circonstances de la révélation des Versets. Les précisions qu'ils fournirent à ce sujet donnèrent naissance à une discipline qui sera alors et ultérieurement une source d'information pour le « Tafsir » connu sous le titre de « Causes de la Révélation ». A la connaissance des causes et des circonstances de la Révélation, devait s'ajouter une autre discipline, devenue classique en matière de droit et de théologie : l'abrogation de certains versets et leur remplacement par d'autres versets au cours de la transmission du Message divin par le Prophète lui-même. C'est à cela que le Saint Coran fût allusion dans la Sourate dite « La Vache » Verset 106 : « Si Nous abrogeons un Verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur ou un semblable. Ne sais-Tu pas qu'Allah est Omnipotent ? ». Cette discipline devait contribuer à l'éclairage de l'exégèse, comme source d'information. Mais si on pouvait à la rigueur résoudre le problème de la forme, au point de vue langue, contexte historique, circonstances et déroulement de la Révélation, une autre difficulté et non des moindres, devait être aplanie liée, celle là, au passage d'un climat et d'un milieu idolâtres, à l'instauration d'un milieu monothéiste tout nouveau. Il fallait à cet effet, gloser et développer certains points, ayant une grande importance dogmatique, juridique, rituelle. Force fût de mettre à contribution le Saint Coran dont beaucoup de Versets expliquent ou complètent d'autres Versets et c'est le cas de ceux ayant trait à la création de l'Univers, à l'origine de la vie, à l'apparition de l'homme sur terre, à la vocation de celui-ci, son errance, sa nature ingrate, au devenir et à la fin du monde, au Paradis, à l'Enfer, à la bonne action, aux péchés ; des Versets d'importance prophétologique, surtout ceux concernant les « Ahl Al'Azm » ou Prophètes Missionnaires tels Noé, Abraham, Moïse, Jésus ou de ceux qui avaient gravité autour de chacun de ces Prophètes comme Haroun (frère de Moïse), la Mère Virginale (Sainte Marie), les apôtres de Jésus etc. On fit évidemment appel aux autres sources monothéistes. Théoriquement les Ecritures antérieures, la Torah et l'Evangile en la foi desquels le Saint Coran avait fait pour le musulman une obligation ainsi dans la Sourate dite « la Vache » Verset 4 : « Ceux qui croient à Ce qui T'a été descendu (révélé) et à Ce qui a été révélé avant Toi, et qui croient fermement à la vie future, » pouvaient fournir une information aussi abondante que détaillée. Mais cette source fût tout au moins au début récusée. Le Saint Prophète Salut Divin Sur Lui avait dit en ce sens : « Lorsque les Juifs et les Chrétiens vous entretiennent de leurs Ecritures, ne considérez guère leurs propos, ni vrais ni mensongers. ».

A SUIVRE

THÉÂTRE RÉGIONAL ABDELKADER-ALLOULA D'ORAN

El Ghalta à l'affiche

La comédie dramatique El Ghalta est à nouveau à l'affiche du Théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran dans la soirée de ce samedi 26 mai, invitant le public à la (re)découvrir également à Alger.

Plusieurs familles ont fait le déplacement en cette soirée de ramadhan pour assister à la nouvelle représentation de la pièce produite en 2016 par le Théâtre régional d'Oran. Elle repassera également le dimanche 03 juin au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA) à Alger. Ecrite par Rabî Fatima et Saïd Fahsi, deux jeunes auteurs sélectionnés par la commission de lecture, et mise en scène par Moulay Mourad Meliani, El Ghalta (L'erreur) relève d'une thématique sociale. Interprétée par de jeunes comédiens, cette œuvre aborde la condition d'une femme mariée qui affirme sa volonté de travailler. Elle est alors confrontée aux mésententes et les tiraillements de son nouveau couple, elle fait face aux exigences, aux contraintes de la vie moderne et à la vision traditionnelle dans la société algérienne. Le mari Amar, personnage principal interprété par Mustapha Miratia, un enseignant de lycée doit assumer la volonté de son épouse de travailler pour contribuer à la construction du couple qui supporte la dure réalité matérielle de la vie, notamment la situation financière. Amar finit par céder au souhait de son épouse de devenir une femme active. Cette dernière se rend alors vite compte que réussir l'équilibre entre son travail à l'extérieur et l'entretien de son foyer n'est pas chose aisée. Sur les conseils de sa mère, elle décide de recourir aux services d'une bonne. Elle vient d'ouvrir grande la porte à celle qui, bientôt, lui disputera son mari. C'est le début d'une aventure aux conséquences inattendues. Le metteur en scène entreprend sa deuxième réalisation théâtrale, il s'est avant tout illustré aux côtés de Fadela Hachemaoui dans la direction de Nouar essebar, produite en 2014 par le Théâtre régional d'Oran, ce qui a valu le prix du meilleur espoir à la jeune comédienne Amina Belhocine au Festival national du théâtre professionnel d'Alger (FNTP). Pour la nouvelle création El Ghalta, M. Meliani est assisté par Abdelhafid Boualem connu pour son riche parcours dans la discipline du théâtre pour enfants. Cette pièce est doublement récompensée au Festival national du théâtre professionnel (FNTP, 2016), décrochant le prix du meilleur rôle principal masculin pour Mustapha Miratia et celui de la meilleure musique pour Mohamed Zami. Pour sa réalisation, la mise en scène fera appel à une pléiade de jeunes comédiens, Amina Belhocine, Houria Zaouche, Amine Rara, Mustapha Meratia, Bey Nacer, Tilmatine Leila, Djamel Drider sous l'encadrement de l'artiste Fadela Hachemaoui. Quant à la scénographie, elle sera confiée au jeune talent Miloud Benhaddou et la chorégraphie à Aïssa Chouat.



R. C

THÉÂTRE RÉGIONAL DE SKIKDA

L'adieu à la comédienne Samia Saâdi

LA COMÉDIENNE Samia Saâdi sera enterrée, dans l'après-midi de ce lundi 28 mai, au cimetière Kobia de la ville de Skikda en présence d'une foule de ses proches, d'artistes et de responsables locaux. L'artiste, née en 1962, considérée comme l'une des premières femmes de Skikda à monter sur les planches, est décédée ce dimanche des suites d'une maladie qui avait provoqué sa cécité. Passionnée de théâtre et jouissant d'un grand talent, elle était l'une des artistes les plus aimés à Skikda, a déclaré Abdelmalek Benkhelaf, enseignant universitaire et comédien, qui a connu la défunte durant les années 1980. Son professionnalisme et son sens inné de l'humour lui permettaient de gagner les cœurs et de semer la joie, a-t-il ajouté. Icône du quatrième art à Skikda, Samia Saâdi est l'un des grands noms féminins du théâtre. Elle avait effectué ses premiers pas dans l'art en 1979 sur les planches du centre culturel communal Issat-Idir avant de rejoindre la troupe de théâtre communal où débuta effectivement sa carrière avec son premier véritable rôle dans la pièce Achna oua choufna de Saïd Zenir. Elle activera au sein de cette troupe jusqu'en 2010. En 2006, elle a participé à la création de l'association Noujoum El Mesrah. Elle a écrit plusieurs pièces dont Ahlam zmane et Ya chari dala. La défunte est apparue dans plusieurs œuvres télévisées dont Koussouf, El Wahm, Bab Eraï, Aïssa Story et Aassab oua awatar. Elle travaillait dernièrement à la formation au métier du théâtre d'un groupe de jeunes artistes mais la maladie l'avait empêché de poursuivre ce projet. **APS**



FESTIVAL DE LA MUSIQUE ET DE LA CHANSON CITADINES D'ANNABA

LE PUBLIC de la troisième soirée du Festival national de la musique et de la chanson citadines d'Annaba a renoué, ce dimanche 27 mai, avec la mélodieuse et authentique musique malouf interprétée par plusieurs artistes. L'artiste skikdi Fateh Rouana a réussi à enthousiasmer l'assistance avec des chansonnettes dansantes comme Kherdjou bi lemharem, Delouh leghram et Eddi brayti. Le malouf annabi sera également présent avec les trois chanteurs Salim Chafi, Djamel Mouaki et Halim Mokrane qui ont donné au concert un air festif. Une présence particulièrement forte des familles est observée dans la salle durant ces premières soirées de cette treizième édition du Festival dans le contexte du mois de ramadhan. 23 artistes et associations versés dans les divers genres de musique andalouse, moderne et patrimoniale participent à l'animation du festival, au Théâtre régional Azzedine-Medjoubi.

SORTIR

SAOURA
La troupe Lemma El Becharia avec Hasna el Becharia et Souad Asla en concert. Aujourd'hui, mercredi 30 mai. 22h. Chapiteau Magic land. Mercure hôtel, Alger.

SOIREE
Spectacles et concerts chez Gaada Nouba. 21h30. Hilton hôtel, Alger. Aujourd'hui, mercredi 30 mai. Imzad en concert de musique traditionnelle.
Le jeudi 31 mai. Raina Rai en concert rai.
Le vendredi 1er juin. Pop music avec le chanteur Baaziz.
Le samedi 02 juin. Djam-Djamil Ahmed Ghouli en concert de musique actuelle.

ANDALOU
- Suhail Serguini et Lila Borsali en concert de musique andalouse. Aujourd'hui, mercredi 30 mai. 22h. Ibn Zeydoun, Alger.
- Manal Gherbi et Zied Gharsa en concert Rihla de musique andalouse. Le dimanche 03 juin. 22h. Opéra Boualem-Bessaih d'Alger.

RECITAL
Musique et poésie autour de l'arabe et de poètes espagnols. Avec Suhail Serguini, interprète, luthiste et guitariste. Le jeudi 31 mai. 22h. Institut Cervantes d'Alger.

CHANT
Soirée Galou lengham de musique andalouse, chants religieux et contes. Le samedi 02 juin. 22h30. Ibn Zeydoun, Alger. Avec Imene Sahir, Asma Alla, la conteuse Sihem Kennouche, orchestre sous la direction de Naguib Kateb.

METRO
Soirées à la station de métro de la Place des Martyrs, Alger. 21h. Accès libre.
Le jeudi 31 mai : Danse avec Zaki Project.
Le vendredi 1er juin : Spectacle artistique et clown. Le jeudi 07 juin : La chanteuse Lewna en concert. Le vendredi 08 juin : Adlan Fergani en concert de malouf.

ARTISANAT
Exposition collective Le Carré d'artisan de tout métier. Du jeudi 07 au samedi 09 juin. Galerie Couleurs et Patrimoine. El Biar-Alger.

THEATRE
Pièce Prise de Parole de Issam El Yousfi du Maroc. Le samedi 09 juin. 22h30. Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi, Alger.
Une journaliste revisite la maison d'enfance. Elle prend la parole pour raconter sa propre vie. Regard partagé sur une réalité dispersée dans le temps et où se mélange l'intime avec le social. Comprendre ce que les mots amour, couple, famille, journalisme et pouvoir veulent dire dans le Maroc d'aujourd'hui...

PHOTO
L'artiste Julio Lozano Pizzano expose Post-photographie jusqu' au mercredi 13 juin. Institut Cervantes d'Alger. Œuvres réalisées sur la base de photographie travaillée sur du métal sur laquelle sont appliqués de la peinture, des objets, des crayons, des oxydes… Ce qui donne vie à des images qu'on croyait inexistantes.

MUSEE
Exposition au Musée national de l'antiquité jusqu' au mercredi 13 juin. 22h. Telemly-Alger. A la découverte du plus ancien musée d'Afrique.

IMAGE
Constanze Flamme d'Allemagne et Sonia Merabet d'Algérie exposent Cartographies jusqu'au mardi 26 juin. Espace Sylabs, Alger. Deux regards autour de la ville. Une cartographie d'Alger entre eau et forêts, l'architecture et les visages comme textures, les rues comme veines d'une narration, le cadrage comme une membrane entre réalité et fiction.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE OUARGLA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF 099830019000921

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marché publics,et délégation des service publics .la direction des équipements publics de la wilaya de Ouargla informe Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières de l'appel d'offre avec exigence minimal N°10/2017 du 20/12/2017 dans le quotidien (le Jeune Independan
Concernant :

Réalisation d'une CEM base 05 El GARA beni tour lot N 103 : logements de fonction

le lot est attribuée provisoirement comme suit :

Designation des lots	Entreprise	NIF	Montant	Délai	Note technique	OBS
Réalisation d'une CEM base 05 El GARA beni tour lot N °03 : logements de fonction	EURL DESERTECH	00123001900462	17.801.553.00 DA	12 mois	54	Moine disante

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire auprès de commission des marches de la wilaya de Ouargla un recours porté dans un délai de dix (10) jours .a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens national ou BOMOP et cela conformément a l'article 82 décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015. Concernant Marches publics et délégations de service publics

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant

Les soumissionnaires intéressées sont invites a se rapprocher a la direction des équipements publics de la wilaya de Ouargla au plus tard (03) trois jours a compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marche pour prendre connaissance des résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .

Le Jeune Indépendant **du 30/05/2018/ ANEP N° 815 766**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME
WILAYA DE BECHAR
DIRECTION DU LOGEMENT
SERVICE LOGEMENT PUBLIC LOCATIF
N°:124/S.L.P.L/...../D.L/2018

MISE EN DEMEURE N°02

A MONSIEUR
Le gérant de l'entreprise
MOUNGAR MAHAMMED
ADRESSE : HAI ESSALEM BATIMENT F3, N°44 BECHAR

PROJET : REALISATION des 08logements D'ACCOMPAGNEMENT INCESSIBLE AU PROFIT DE L'EDUCATION NATIONALE A ABADLA ,12LOGTS A ENG FERRADJ, 06 LOGTS A MHB LOT N°05.
BLOC A: 08 LOGTS A ADADLA F3 INDIVIDUELLE EN DUPLEXE.
BLOC C: 06 LOGTS A MACHRAA HOUARI BOUMEDIEN F3 INDIVIDUELLE EN DUPLEXE

- Vue LA MISE EN DEMEURE N°01 EN DATE DU 18/07/2017
-VUE la lettre de la subdivision de la direction de logement ABADLA N°56/2018 en date du 22/05/2018.

Suite a la notification de l'ODS de démarrage des travaux en date du 07/09/2014 sous le N° 017/DL/2014, et suite au retard dans la réalisation du travaux et l'abonnance du chantier, l'entreprise **MOUNGAR MAHAMMED** dont leur siège social est *HAI ESSALEM BATIMENT F3, N°44 BECHAR*, titulaire d'un marche *N°:05/DL/2014 en date du 10/08/2014 ; était visé le 20/08/2014* par le contrôleur financier *sous le N°1496*, **est mise en demeure** pour le démarrage des travaux et le renforcement de leur chantier en moyens humains et matérielles, dans un délai de 7 jours de publication de cette mise en demeure.

Passé de ce délai, le maître de l'ouvrage est dans l'obligation de prendre les dispositions coercitives, en application les articles 112 et 113 du décret présidentiel 10/236 du 07/10/2010 et article 149 , 150, 151 et 152 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015.

Le Jeune Indépendant **du 30/05/2018/ ANEP N° 815 984**



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
Etablissement Hospitalier Spécialisé
«Abdallah Nouaouria » d'El-Bouni

Avis d'infructuosité de la Consultation N°04/2018
2emme avis :
NIF 0997 2305 91809 00

Conformément aux dispositions de l'article 52 tiret 7 du décret présidentiel N °15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public le directeur de l'établissement hospitalier spécialisée « Abdallah Nouaourria » El Boun informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis de consultation **N°04/2018 dans son 2 emme avis** parue le dans les quotidiens nationaux **ESSAKER et LE JEUNE INDEPENDANT** du **24/02/2018**ayant pour objet **la réparation du groupe électrogène 400KVA** au titre de l'année **2018** au profit de l'E.H.S d'El-Bouni

Et déclare l'infructuosité de l'opération pour motif : l'unique offre financière reçue dépasse l'enveloppe budgétaire

Le Jeune Indépendant **du 10/05/2018/ ANEP N° 23001877**



La mortalité périnatale est un indicateur de santé publique

La mortalité néonatale est l'ensemble des enfants nés vivants mais décédés entre la naissance et le 28e jour de vie. On distingue la « mortalité néonatale précoce », pour les décès durant la première semaine, de la « mortalité néonatale tardive », pour ceux des trois semaines suivantes.

Son calcul se fait en comptant le nombre de décès d'enfants âgés de moins de 28 jours enregistrés durant une année donnée pour 1 000 naissances vivantes : taux de mortalité néonatale. À distinguer de la mortalité périnatale qui comprend les morts-nés.

La mortalité infantile est une statistique calculée en faisant le rapport entre le nombre d'enfant morts avant l'âge d'un an2 sur le nombre total d'enfants nés vivants. Cette statistique est exprimée pour 1 000 naissances (‰). Elle sert essentiellement à juger de la qualité des soins obstétriques et pédiatriques d'un pays.

La réduction du taux de mortalité infantile fait partie des Objectifs du millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations unies. À quelques exceptions près, la mortalité infantile est beaucoup plus importante dans les pays en développement que dans les pays développés. Cela s'explique par les conditions sanitaires lors de la grossesse et de l'accouchement, mais aussi par le manque de soins aux nouveau-nés. Ainsi des techniques comme la vaccination, l'administration d'antibiotiques lors d'infections et la réhydratation lors des diarrhées évitent à nombre d'enfants de décéder.

Outre l'amélioration des soins, il a été montré que plus le taux d'éducation des filles est élevé, plus le taux de mortalité infantile est bas. Mais les données historiques et notamment l'exemple européen montre un autre aspect très important pour faire baisser le niveau de mortalité infantile : l'amélioration du niveau de vie (comme la salubrité des logements) et de la nutrition, mais également la baisse de la fécondité7. Ainsi, la lutte pour la baisse de



la mortalité infantile ne doit pas se faire sur un plan purement médical, mais également sociétal et économique.

Pour les spécialistes, la période de vulnérabilité c'est durant sa première semaine que le nouveau-né a le plus de risque de décéder. En 2005, il est constaté que chaque année, 3,3 millions de nouveaunés meurent à la naissance et 4 millions meurent avant 28 jours. Les décès infantiles sont aussi nombreux pendant cette période néonatale que pendant les 11 mois qui suivent.

Au xviiie siècle en Europe, un enfant sur quatre meurt avant 1 an et un sur deux seulement arrive à l'âge adulte. Au milieu du xixe siècle, les progrès de l'hygiène et de la médecine permettent de faire tomber cette mortalité à moins de 200 ‰ dans les pays les plus en avance.

D'une manière générale entre 1995 et 2000, le taux de mortalité infantile a baissé dans tous les continents sauf en Afrique (Pourtant, le taux de mortalité infantile en Afrique subsaharienne est passé de 174 pour mille en 1990 à 121 pour mille en 2010). Cette augmentation est mal comprise et les raisons sont vraisemblablement multiples et complexes. Ainsi les crises économiques des pays, les guerres, mais aussi la séropositivité au VIH de la mère qui fait que les nouveau-nés ont un indice de vitalité assez mauvais concourent à augmenter le taux de mortalité.

Pour ce qui est de la mortalité périnatale, les spécialistes expliquent qu'elle est un indicateur de santé publique. Elle est définie comme le nombre de mortinaissances (naissance après 22 semaines d'aménorrhée d'un fœtus sans vie et de décès néonatals précoces (décès d'enfants de moins d'une semaine).

Le taux de mortalité périnatale se calcule pour 1 000 naissances totales, y compris les mortinaissances (Les mortinaissances dont l'âge gestationnel est inconnu sont exclues).

La mortalité périnatale est estimée aux alentours de 25 à 30 % au Moyen Âge. En termes de santé publique, la probabilité qu'un fœtus jugé viable soit mort-né ou meure avant la fin de la première semaine de sa vie, reflète en partie la qualité des soins obstétricaux et pédiatriques, et une part de cette mortalité est attribuable à des fœtus non viables, en raison de mutations délétères ou problèmes graves survenus durant la grossesse. Certains auteurs ont estimé que la mortalité périnatale pouvait au moins en partie refléter le degré d'endogamie du groupe humain considéré. La mortalité prénatale ou mortalité fœtale est l'ensemble des enfants décédés avant la naissance. L'Organisation mondiale de la santé la subdivise en mortalité fœtale précoce (avant la 20e semaine de durée de gestation), intermédiaire (entre 20 et 28 semaines) et tardive (mortinaissance après 28 semaines). Son calcul se fait en comptant le nombre de décès intra-utérins durant une année donnée pour 1 000 naissances vivantes.

10 vérités et contre-vérités sur les pathologies du foie

LES SPÉCIALISTES alertent sur le caractère totalement asymptomatique des pathologies du foie qui, dans les cas les plus graves, conduisent à la cirrhose et au cancer. Voici les principales idées reçues remises en cause.

UN BILAN SANGUIN CLASSIQUE PERMET DE DÉTECTER UNE ANOMALIE DU FOIE.

FAUX. Les médecins prescrivent rarement un bilan hépatique pour contrôler le bon fonctionnement du foie, ce qui expliquerait les diagnostics très tardifs. L'évaluation des transaminases seule ne permet pas de déceler un problème éventuel. Il faut rechercher les marqueurs Asat et Alat qui signent la destruction des cellules du foie ainsi que les phosphatases alcalines qui montrent une diminution de la sécrétion de la bile par le foie.

UN PROBLÈME AU FOIE SE RÉVÈLE PAR LA COULEUR JAUNIE DE LA PEAU ET DES DOULEURS.

FAUX. Les maladies du foie sont totalement asymptomatiques. Pourtant 80% des Français pensent qu'on devient jaune quand on souffre d'une cirrhose. Hépatites A, B ou C ainsi que cirrhose sont parfois diagnostiquées 20 à 30 ans après, car le foie ne «parle» pas. Les hépatologues démontent le fameux concept de crise de foie qui n'existe pas. Il s'agit la plupart du temps de symptômes digestifs liés à une consommation chargée en graisses lors de repas riches.

L'ALCOOL EST LA CAUSE MAJEURE DES MALADIES DU FOIE.

VRAI ET FAUX. 80% des maladies du foie sont liées à une consommation excessive d'alcool et aux hépatites. Les personnes qui ont été transfusées avant 1990 présentent des risques potentiels d'hépatites, car, à l'époque les virus du sida et d'hépatite C n'étaient pas connus. Pour le reste, 20% sont déclenchées par des maladies génétiques rares ou une surcharge en graisse appelée «stéatose non alcoolique»: surpoids, diabète, excès de cholestérol sont des facteurs de risque de la cirrhose et de «foie gras».

LA CIRRHOSE EST UN FACTEUR DE RISQUE D'AVOIR UN CANCER DU FOIE.

VRAI. En effet, les personnes qui sont touchées par une cirrhose ont des risques de développer un cancer du foie. 9000 nouveaux cas surviennent chaque année. La survie a 5 ans est de seulement 15%.

ON PEUT GUÉRIR D'UNE HÉPATITE OU D'UNE CIRRHOSE.

VRAI ET FAUX. La cirrhose est réversible, quelle que soit la cause, notamment par l'arrêt de l'alcool, un régime équilibré et la pratique d'une activité sportive. Dans 95% des cas, l'hépatite C est désormais guérie grâce à de nouveaux agents antiviraux qui éradiquent le virus. En revanche pour l'hépatite B, deux molécules existent pour arrêter la progression du virus, mais il n'y a pas guérison. D'autres médicaments sont actuellement testés.

LES MÉDICAMENTS SONT MAUVAIS POUR LE FOIE.

VRAI. Il n'existe pas de médicaments potentiellement non toxiques pour le foie. Les personnes âgées qui prennent de nombreux traitements sont particulièrement exposées au risque d'hépatites médicamenteuses. Les compléments alimentaires sont également concernés. Ils peuvent intoxiquer le foie en trop grande quantité et en cas de mauvais usage.

BOIRE DES ALCOOLS FORTS EST PLUS DANGEREUX POUR LE FOIE QUE LE VIN OU LA BIÈRE.

FAUX. Les hépatologues rappellent que c'est bien la quantité d'alcool ingérée qui compte et non le type de breuvage. Aussi, le principe de boire un verre d'eau pour «compenser» un verre d'alcool et éviter la gueule de bois n'est pas moins nocif pour le foie. De même que le fait de boire uniquement «du très bon» - qui donne bonne conscience - ne change en rien l'impact toxique sur le foie.

ÉVITER L'ALCOOL LA SEMAINE COMPENSE LES EXCÈS DU WEEK-END.

FAUX. La consommation à ne pas dépasser en règle générale est de 21 verres par semaine pour les hommes et 14 pour les femmes, et ce, quel que soit le laps de temps dans lequel l'alcool est consommé. Les médecins dénoncent le phénomène grandissant chez les jeunes du «binge drinking», qui consiste à s'enivrer en un temps record.

LE CAFÉ EST BON POUR LE FOIE.

VRAI. Il est bénéfique à condition de ne pas le sucrer et de ne pas dépasser 3 à 4 tasses par jour. Les spécialistes ont observé une diminution des risques de cirrhose associée à la consommation de café.

VIANDES GRASSES, PÂTISSERIES ET ALCOOL SONT À LIMITER POUR PRENDRE SOIN DE SON FOIE.

VRAI. Les recommandations en matière de nutrition sont les mêmes que pour limiter le facteur de risque des maladies cardiovasculaires : charcuterie, viandes grasses comme le porc ou le boeuf, produits laitiers riches en graisses , pâtisseries, chocolat, bonbons et sodas sont à éviter. Un régime équilibré à base de fruits et de légumes et de protéines (viande blanche, poissons, oeuf) permet de garantir les fonctions de synthèse et d'épuration du foie. Le sondage a été réalisé par Ipsos du 3 au 7 juin 2016 auprès de 1010 individus âgés de 16 ans et plus (échantillon national représentatif) pour le compte de la Société française d'hépatologie.

LA FAF CHERCHE UN NOUVEL ÉQUIPEMENTIER POUR LES SÉLECTIONS NATIONALES

LA FÉDÉRATION algérienne de football (FAF) a lancé lundi un avis d'appel à candidatures national et international pour le choix d'un équipementier sportif pour les sélections nationales de football (masculines et féminines), a annoncé l'instance fédérale sur son site officiel. La Fédération algérienne de football était liée depuis janvier 2015 par un contrat «longue durée» avec l'équipementier allemand Adidas. Avant ce contrat, les Verts étaient équipés par Puma notamment lors des Coupes du monde 2010 en Afrique du Sud et 2014 au Brésil. Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au plus tard le 18 juin à 14h00 au niveau du siège de la FAF à Dély Ibrahim (Alger) et l'ouverture des plis se fera le même jour à 14h30, précise la même source.

LAKROUM CHANGE DE CAP ET S'ENGAGE OFFICIELLEMENT À L'ESS

COMME on l'annonçait hier, le néo-international Sidali Lakroum (30 ans) a quitté le CR Belouizdad pour l'ES Sétif où il signe pour deux ans. Cet attaquant qui a disputé les deux dernières saisons avec le CR Belouizdad après avoir évolué en amateur avec le WA Boufarik est convoqué par Rabah Madjer pour les deux prochains matchs de l'équipe d'Algérie A contre le Cap Vert et le Portugal. C'est un joueur qui peut évoluer sur tout le front de l'attaque, il a inscrit 4 buts et offert 4 passes cette saison en 29 matchs de championnat. Lakroum est le troisième joueur à poser avec le maillot de l'ESS depuis quelques jours après Houari Ferhani et Zakaria Draoui. Le latéral droit de la JS Kabylie Saadi Radouani annoncé hier n'a pas encore signé avec l'ES Sétif.

NAHD : TOUGAÏ SIGNE SON PREMIER CONTRAT PRO

AUTEUR d'une bonne performance lors des éliminatoires de la CAN U20, le capitaine de la sélection de jeunes, Mohamed Tougaï, a signé son premier contrat professionnel avec le NAHD . Tougaï qui était dans le viseur de nombreux clubs algériens a décidé de signer son premier contrat avec son équipe. Titulaire indiscutable avec l'équipe réserve du NAHD a été convaincu de par ses dirigeants qui misent sérieusement sur les jeunes, de poursuivre l'aventure. Le capitaine de la sélection U20 qui n'est âgé que de 18 ans a signé un contrat de 5 ans soit jusqu'en 2023.

JEUX MÉDITERRANÉENS 2018

Lutte : 26 athlètes algériens en stage à Alger

VINGT-SIX lutteurs de la sélection algérienne juniors et seniors (garçons et filles) ont entamé un stage de préparation au centre de regroupement et de préparation des Equipes nationales à Souïdania (Alger), en vue des Jeux méditerranéens de Tarragone en Espagne. Le staff technique national des seniors, composé du Roumain Cornel Rusu et de Bendjedaâ Maâzouz, a sélectionné 11 athlètes de la lutte gréco-romaine, quatre de la lutte libre et deux filles pour prendre part à ce stage qui se poursuivra jusqu'au 4 juin. De son côté, la sélection algérienne juniors, sous la conduite de l'entraîneur Aoune Fayçal, effectue durant la même période un stage en vue des Jeux africains de la jeunesse (JAJ-2018), prévus du 19 au 28 juillet à Alger.

BASKETBALL / FINALE DU CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE 2018 (SENIORS/DAMES) :

Le GS Pétroliers renverse Hussein Dey Marine et remporte son 11e titre de l'histoire

Les basketteuses du GS Pétroliers, malmenées par leurs homologues d'Hussein Dey Marines pendant les trois premiers quarts-temps de la seconde manche de la finale du championnat, disputée lundi soir à la salle Ahcène-Moutchou d'Aïn Bénian, ont réussi un incroyable finish, grâce auquel elles l'ont finalement emporté (63-53), s'adjugeant ainsi le 11e titre de leur histoire.



Battues lors de la première manche (76-67), les joueuses d'HDM ont abordé cette deuxième manche avec conviction et ont outrageusement dominé les débats, avant de s'effondrer dans les quatre dernières minutes de la rencontre. Après avoir inscrit les deux premiers points du match, les pétrolières ont toujours été menées au score, terminant le premier quart-temps (11-18), puis (17-30) au deuxième, avant d'enchainer (33-46) au troisième quart, laissant croire que les jeux étaient faits et que c'est le HDM qui allait remporter, haut la main, cette deuxième manche. Mais c'est finalement tout le contraire qui s'est produit, puisque les Pétrolières ont réussi une fin de match exceptionnelle et qui était complètement à l'opposé de ce qu'elles avaient montré jusque-là. En effet, outre une meilleure défense, les protégées du coach Hakim Meddour ont fait preuve d'une plus grande efficacité sur le plan offensif, alors que leur taux de réussite n'avait pas dépassé les 35% jusque-là. Un incroyable retournement de situation, qui a permis au GSP de refaire ses 13 points de retard à cinq minutes de la fin (50-50), avant de passer devant (55-50).Les joueuses d'HDM semblaient dès lors abattues, car elles n'en revenaient pas de voir la victoire leur échapper, alors qu'elles avaient outrageusement dominé les débats pendant la quasi totalité de la rencontre. Un effondrement moral complet des Husseindéennes, qui a permis au GSP d'achever sa «remontada» et de l'emporter finalement avec dix points d'écart (63-53). A signaler les réserves techniques formulées par le GSP contre l'arbitrage à la mi- rencontre, et qui selon les entraîneurs d'HDM ont faussé la partie, car ayant exercé «une certaine pression» sur les referees.Le GSP et HDM vont se retrouver pour la 7e fois cette saison le 8 juin, à la salle Harcha-Hacène d'Alger, à l'occasion de la finale de la Coupe d'Algérie 2018, dont les «Marines» sont détentrices depuis deux saisons.

USM Bel Abbès : Bouakkaz pourrait succéder à Cherif El Ouezzani

L'ENTRAINEUR suisso-tunisien Moez Bouakkaz est pressenti pour prendre en main l'USM Bel Abbès en remplacement de Si Tahar Cherif el Ouezzani dont le contrat ne sera pas renouvelé. Bouakkaz est attendu dans les prochaines heures à Sidi Bel-Abbès pour discuter avec les dirigeants de l'USMBA les détails du contrat devant le lier à la formation de la «Mekerra», a déclaré un dirigeant du club à l'APS.Si les deux parties venaient à trouver un accord, Bouakkaz effectuerait son deuxième passage avec les Vert et Rouge après avoir entrainé l'USMBA, lors de la phase aller de l'exercice 2015-2016, soit la saison qui a vu cette équipe accéder en Ligue 1.Après son départ de Sidi Bel-Abbès, tout en laissant le club de la ville parmi les trois premiers au classement, Bouakkaz a vécu deux autres expériences en Algérie avec le RC Relizane et le MC Oran. Le président du Conseil d'administration, Okacha Hasnaoui, a décidé récemment de ne pas prolonger le contrat de l'entraineur Cherif El Ouezzani, malgré son parcours jugé très honorable, pendant les deux saisons passées sur le banc de l'équipe. Outre le changement d'entraineur, le président Hasnaoui compte également opérer d'autres changements « à tous les niveaux », avec pour objectif de restructurer le club dans le cadre du projet sportif qu'il a décidé de lancer, souligne-t-on de même source.

DÉCÈS : LE DOYEN DE LA PRESSE SPORTIVE ALGÉRIENNE MOHAMED SELLAH N'EST PLUS

LE DOYEN de la presse sportive algérienne, Mohamed Sellah, est décédé lundi à son domicile à Aïn-Taya (Alger) à l'âge de 82 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris de ses collègues de travail. Né en 1936 à Damas, le défunt a débuté sa carrière de commentateur sportif en 1963. Il a d'abord exercé le métier de speaker à l'ex-Radiodiffusion télévision algérienne (RTA), avant de percer dans sa carrière en tant que journaliste sportif avec la création du service des sports de la Chaîne 1 en 1972, au lendemain des Jeux africains de Lagos.Il était très admiré par le grand public algérien avec notamment son cri annonçant le deuxième but de l'Algérie contre la RFA en Coupe du monde 1982 en Espagne, un moment resté très longtemps gravé dans les mémoires des Algériens. Mohamed Sellah a pris sa retraite en 1996 après avoir été au service de la Radio algérienne durant près de cinquante années. Le défunt a été inhumé hier au cimetière de Garidi (Kouba, Alger) après la prière du Dohren présence d'une foule très nombreuse.

Combien gagne un joueur de football en Algérie ?

22 joueurs de la Ligue 1 algérienne touchent un salaire mensuel de plus de trois millions de dinars (300 millions de centimes). Ils représentent 6% de l'ensemble des effectifs. C'est ce qu'avait indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) dans le rapport de gestion rendu public à l'occasion de la tenue de son assemblée générale ordinaire.

Quatorze (14) joueurs de la Ligue 1 algérienne de football perçoivent un salaire mensuel de plus de 2 millions DA (100 DA= 2 DT ou 0,937 Euro), alors que quatre-vingt-trois (83) autres touchent entre 1,2 et 1,9 millions DA, a révélé la Ligue de football professionnel (LFP) lors de son assemblée générale ordinaire tenue mercredi à Alger. Ces salaires jugés "faramineux" sont l'une des causes qui mettent l'avenir des clubs professionnels en danger, ce qui a emmené le vice-président de la LFP, Fawzi Guellil, à conseiller les membres de l'assemblée générale de revoir leur politique en la matière. Les chiffres dévoilés par la LFP montrent aussi qu'ils sont 59 joueurs à percevoir des salaires de 0 à 399.999 DA, 33 joueurs de 400.000 à 599.999 DA, 48 de 600.000 à 999.999 DA et 56 de 1.000.000 à 1.999.999 DA. Il faudra noter au passage, et selon les mêmes chiffres, que la catégorie des joueurs les mieux payés comptent un temps de jeu de l'ordre de 3,66%. Les joueurs touchant de 800.000 à 999.999 DA sont les plus utilisés avec 23,57% comme temps de jeu. La Fédération algérienne de football (FAF) avait tenté d'ériger une nouvelle loi de plafonnement de salaires, par laquelle elle avait proposé de fixer de 800.000 à 1.200.000 DA le plus gros salaire à attribuer aux joueurs internationaux, mais son projet, qui devait entrer en vigueur l'été dernier, a été voué à l'échec. Les présidents des clubs n'ont pas "joué le jeu", avait-on affirmé du côté de la FAF.

Différence de salaires entre Ligue 1 et 2

Faisant l'inventaire des salaires des joueurs des deux ligues professionnelles, il en ressort que pour ce qui est de l'élite (Ligue 1), 99 joueurs ont un salaire de moins de 100 millions par mois (29%), 79 (23%) entre 100 et 150 millions, 72 (21%) entre 150 et 200 millions, 43 (13%) entre 200 et 250, 29 (8%) entre 250 et 300 et finalement 22 joueurs (6%) plus de 300 millions de centimes. En Ligue 2, la majorité des joueurs touchent moins de 100 millions de centimes. Ils sont au nombre de 185 (79%). Mais il y a des joueurs de ce palier qui perçoivent des salaires élevés. Ainsi, ils sont 45 (19%) à toucher entre 100 et 150 millions, 3 (2%) entre 150 et 200 millions. Par ailleurs, il y a un joueur qui a un salaire se situant entre 200



et 250 millions. Il faut noter que la LFP avait limité, en début de saison, les effectifs des clubs des ligues 1 et 2 à 22 joueurs. L'objectif était de faire baisser la masse salariale. Seulement, cette mesure avait été annulée au mercato après avoir constaté que finalement il n'y avait pas eu de baisse des dépenses. Ainsi même si la majorité des clubs n'arrêtent pas d'évoquer la crise, il n'en demeure pas moins qu'ils offrent toujours des salaires faramineux aux joueurs.

SOUS RAOURAOUA, LES SALAIRES PLAFONNÉS À 100 MILLIONS DE CENTIMES

Les présidents des clubs de la Ligue 1 professionnelle, réunis avec l'ancien patron de la Fédération algérienne de football (FAF) Mohamed Raouraoua, avaient décidé à l'unanimité de plafonner les salaires des joueurs à hauteur d'un million de dinars (100 millions de centimes), applicable à partir de la saison 2016-2017. Au cours de ladite réunion, à laquelle ont pris part l'ensemble des représentants des 16 clubs composant l'élite du football national, Raouraoua s'est attardé sur « les gros salaires » accordés aux joueurs, « qui restent la source des problèmes financiers touchant les clubs », selon le président du RC Arbaâ. « Fini le temps où le joueur touche 200 ou 300 millions de centimes. Les clubs seront ainsi appelés à rationaliser leurs dépenses », a ajouté la source, qui prédit que « certains clubs vont certainement user d'autres moyens, illégaux, pour verser à leurs joueurs des salaires dépassant un million de dinars ».

450 MILLIONS DE CENTIMES PAR MOIS POUR BELAILI

En 2014, les présidents des clubs professionnels algériens voulaient, en début de saison, plafonner les salaires des joueurs à 12 millions. Voilà que certains footballeurs ont signé des contrats avec des mensualités dépassant les 300 millions. Mais le cas le plus ahurissant est celui du joueur Youcef Belaili, un produit d'Oran, qui a évolué la saison dernière au club tunisien de l'Espérance. L'Oranais de 26 ans, Youcef Belaili, qui évoluait au club tunisien L'Espérance, s'est engagé à l'USM Alger, propriété de l'homme d'affaire Ali Haddad (ETRHB). Un transfert qui s'avère juteux pour le jeune joueur qui voit son salaire mensuel passé de 30.000 euros à L'Espérance à 450 millions de centimes par mois. Avec cette somme mirobolante pour la ligue 1 algérienne, digne d'un championnat étranger, celui que l'on surnomme sur les terrains de foot le « Renard » décroche, pour l'heure, le record de la saison. Belaili devient l'un des joueurs algériens les mieux payés. Il est ainsi mieux loti que ses homologues qui évoluent dans des clubs européens. Le salaire de Belaili dépasse dorénavant celui de l'international Islam Slimani. Le flamboyant attaquant de l'équipe nationale ne reçoit du Sporting Lisbonne « que » l'équivalent de 150 millions de centimes par mois. Et pourtant, en termes d'efficacité et de réputation, il y a une nette différence entre les deux footballeurs. Avec ses 450 millions de centimes par mois, Belaili fait exploser le plafonnement des salaires que la fédération de football algérienne (FAF) avait tenté d'imposer.

FAF-CNAS : La déclaration du salaire des joueurs plafonnée à 270 000 DA

La Ligue de football professionnel (LFP) et la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) ont signé le 6 décembre 2016 un accord pour la mise en œuvre des dispositions du nouveau décret qui plafonne la déclaration des joueurs à un salaire maximum de 270.000 DA, avait indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Lors de cette rencontre, la CNAS a prodigué à tous les clubs professionnels « les conseils et recommandations pour la meilleure gestion de ce dossier important et procédera dans le futur à des accords club par club pour la régularisation des dus antérieurs et la normalisation des déclarations », souligne la même source.

In Reflexiondz.net

MCA : LE DOYEN FAIT SON MARCHÉ

Benothmane troisième recrue estivale

LE JEUNE attaquant algérien du Club Africain (Ligue 1 tunisienne de football) Mansour Benothmane (21 ans) est devenu la troisième recrue estivale du MC Alger en s'engageant pour un contrat de deux saisons, a appris lundi l'APS auprès du club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football.Le joueur, qui avait porté également les couleurs de l'ES Sétif, avait été prêté à la JS Kairouan (Ligue 1 tunisienne) avant de revenir au Club Africain, mais sans jamais s'imposer au sein de l'effectif de l'entraineur Kamel Kolsi.Le Doyen, 5e au classement final de la saison 2017-2018, est passé à la vitesse supérieure en matière de recrutement en s'attachant jeudi dernier les services du milieu de terrain de l'ES Sétif Zakaria Haddouche pour deux saisons, avant de faire signe le défenseur international du Paradou AC, Islam Arous, prêté pour une saison.Le gardien de but international Abdelkadir Salhi, en fin de contrat avec le CR Belouizdad, devrait s'engager avec le Mouloudia, pour remplacer Faouzi Chaouchi, annoncé du côté du MC Oran.Le club algérois a procédé également au prolongement de contrats des cadors tels que Hachoud, le gardien de but Chaâl, ou encore Azzi.Par ailleurs, le directeur général sportif Kamel Kaci Said a affirmé que l'entraineur français Bernard Casoni est attendu le 7 juin à Alger pour prolonger son contrat de deux saisons et entamer les préparatifs en vue du prochain exercice.Le MCA a échoué à arracher une place qualificative à une compétition continentale pour 2019. Le club reste néanmoins engagé en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique 2018, où il occupe la 2e place de son groupe avec 4 points, à deux longueurs du leader le TP Mazembe (RD Congo).Le MCA prendra part également à la Coupe arabe des clubs, en compagnie de l'ES Sétif et de l'USM Alger, où il rencontrera au premier tour, à élimination directe, le club bahreïni d'El Riffa SC (aller : 8, 9, 10, 11, 12 août / retour : 27, 28, 29 septembre).

EN : HALLICHE FORFAIT, SOUDANI MÉNAGÉ

LA SÉLECTION nationale A, a attaqué lundi à 22h00 sa première séance d'entrainement au Centre Technique National de Sidi Moussa. Tous les joueurs convoqués ont marqué, leur présence, à l'heure indiquée, soit 17h.L'entrainement a débuté par un échauffement sous la conduite du préparateur physique, Kamel Boudjenane qui a ensuite sollicité les joueurs pour un travail spécifique fait de régénération des muscles, important pour la suite des événements. Le sélectionneur national récupère ensuite son groupe pour un travail technico-tactique avec au bout une opposition entre joueurs. A noter qu'au cours de cet entrainement, Hillal Soudani a senti un petit gène musculaire et a écourté sa séance. Il a été ménagé pour cet exercice. Il reprendra l'entrainement aujourd'hui. Rafik Halliche a, quant à lui, été dispensé de l'entrainement et du stage également. Il est déclaré forfait pour les deux matches amicaux que les Verts disputeront le 1er juin face au Cap Vert et le 7 juin face au Portugal. Il est arrivé au stage avec une blessure qui nécessite un repos de 2 à 3 semaines. Il vient juste de subir une intervention chirurgicale. Notons, enfin que le président de la fédération, M.Kheîredine Zetchi , a assisté en compagnie de quelques membres du bureau fédéral à savoir MM, Gasmi, Ghouti et Bahloul a cet entrainement.

USM BEL ABBÈS : BOUAKKAZ POURRAIT SUCCÉDER À CHERIF EL OUEZZANI

L'ENTRAINEUR suisso-tunisien Moez Bouakkaz est pressenti pour prendre en main l'USM Bel Abbès en remplacement de Si Tahar Cherif el Ouezzani dont le contrat ne sera pas renouvelé. Bouakkaz est attendu dans les prochaines heures à Sidi Bel-Abbès pour discuter avec les dirigeants de l'USMBA les détails du contrat devant le lier à la formation de la «Mekerra»,selon un dirigeant du club. Si les deux parties venaient à trouver un accord, Bouakkaz effectuerait son deuxième passage avec les Vert et Rouge après avoir entrainé l'USMBA, lors de la phase aller de l'exercice 2015-2016, soit la saison qui a vu cette équipe accéder en Ligue 1.Après son départ de Sidi Bel-Abbès, tout en laissant le club de la ville parmi les trois premiers au classement, Bouakkaz a vécu deux autres expériences en Algérie avec le RC Relizane et le MC Oran. Le président du Conseil d'administration, Okacha Hasnaoui, a décidé récemment de ne pas prolonger le contrat de l'entraineur Cherif El Ouezzani, malgré son parcours jugé très honorable, pendant les deux saisons passées sur le banc de l'équipe.

SAÏD BENRAHAM PISTÉ PAR LE RC LENS

AUTEUR d'une très belle saison sous le maillot de Châteauroux (9 buts, 5 passes décisives), l'international algérien Saïd Benrahma est pisté par le RC Lens. Selon la presse hexagonale, le joueur qui appartient toujours à l'OGC Nice, veut rejoindre un club ambitieux qui joue les premiers rôles en L2. Avant de rejoindre Châteauroux l'été dernier en prêt, Saïd Benrahama a évolué durant six mois au Gazélec Ajaccio (3 buts et 2 passes décisives).

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	03:12	03:20	03:32	03:47	03:42	03:48	03:53
Dohr	12:27	12:32	12:46	12:37	12:53	12:58	13:01
Açr	16:18	16:22	16:37	16:17	16:42	16:47	16:49
Maghrib	19:46	19:49	20:04	19:43	20:10	20:14	20:16
Icha	21:27	21:29	21:45	21:14	21:49	21:53	21:54

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6097 – MERCREDI 14 RAMADHAN 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	23°	14°
Oran	24°	15°
Constantine	26°	11°
Ouargla	40°	23°

DÉDIÉ À LA COMMERÇANTE ET À L'ARTISANE ALGÉRIENNE

L'ANCA LANCE LE RÉSEAU HAWA

L'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA) continue d'organiser les professionnels relevant de son champ d'activité. C'est au tour cette fois de la femme algérienne commerçante et artisane de voir aujourd'hui le lancement d'un réseau intitulé « Hawa « au siège de l'ANCA (Alger).



Contacté hier par téléphone, le président de l'association, M. Boulenouar, a indiqué que ce réseau sera créé pour répondre à la volonté d'un groupe composé d'une quinzaine de femmes exerçant une activité commerciale ou artisanale.

Il tend, explique-t-il, à regrouper toutes les femmes algériennes ayant un lien avec ce domaine et qui désirent y adhérer, en vue de les aider à mieux se connaître et constituer une force en la matière. D'autant plus que les services du Centre national du registre du commerce recensent plus de 130 000 femmes inscrites.

La femme algérienne excelle dans plusieurs segments d'activité, explique-t-il, mais sa présence dans le marché national nécessite un bon accompagnement afin qu'elle réussisse dans son parcours professionnel. Il est temps donc, estime Boulenouar, de penser à préserver les différentes activités professionnelles constituant notre patrimoine culturel et notre identité, d'une part.

D'autre part, cette initiative vise à développer l'activité féminine en Algérie, étant de plus en plus présente dans divers créneaux économiques (services, industrie, agriculture…). Outre la dimension culturelle et identitaire dudit réseau, il est question aussi de promouvoir tous les métiers composant le tissu commercial et artisanal national, pour en faire un marché à grande rentabilité, précise notre locuteur.

«Nous avons d'énormes potentialités à exploiter dans ce domaine et qui peuvent contribuer à apporter une valeur inestimable à l'économie nationale.» Ce qui manque, aux yeux du président de 'ANCA, c'est l'organisation de ces femmes «créatrices» via une structure pour recenser, en fonction des métiers, les problèmes qu'elles rencontrent tout le long du processus professionnel, transmettre leur voix aux autorités concernées pour les aider, notamment dans la commercialisation de leurs produits artisanaux en mettant en œuvre une chaîne de distribution et des points de vente pour ce faire. Boulenouar a fait savoir que le réseau Hawa concernera aussi les femmes entrepreneurs et les jeunes porteuses de projets pour les aider à les concrétiser. Il a souligné que le réseau sera un espace d'échange d'idées et de savoir-faire entre les femmes algériennes et sera renforcé par la création de sections dans les 48 wilayas.

L'intervenant ajoute que les initiateurs de ce programme envisagent, parmi l'ensemble de ses objectifs, d'organiser des sessions de formation et de mise à niveau au profit des membres. Une telle initiative va, à coup sûr, contribuer à résoudre beaucoup de difficultés liées à la matière première nécessaire pour les artisanes. Elle permettra aussi de prendre en charge le problème de la commercialisation du produit artisanal et de l'aider à se faire un label dans le but de se frayer un chemin dans le marché national et, pourquoi pas, rivaliser avec les concurrents maghrébins dans le marché européen.

Aziza Mehdid

Publicité



Le Jeune Indépendant du 30/05/2018/ ANEP N° 815 865